

**Zeitschrift:** Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

**Herausgeber:** Grosser Rat des Kantons Bern

**Band:** - (1901)

**Rubrik:** Budget

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**BUDGET**  
DES RECETTES ET DES DÉPENSES  
DU  
**CANTON DE BERNE**  
POUR  
L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE  
**1902.**



PROPOSITIONS DU CONSEIL-EXÉCUTIF.

## BILAN DE LA FORTUNE.

---

Fortune de l'Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 1901 . . . . .	fr. 57,106,700
Excédent présumé des dépenses de l'Administration Courante en 1901 . . . . .	» 991,635
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1901 . . . . .	fr. 56,115,065
Excédent présumé des dépenses de l'Administration Courante en 1902 . . . . .	» 746,725
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1902 . . . . .	<u>fr. 55,368,340</u>

COMpte DE 1900.*)		BUDGET DE 1901.*)		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
Récapitulation.									
653,700	35	639,130	—	I. Administration générale . . . . .	46,000	689,080	—	643,080	
971,147	55	957,720	—	II. Administration judiciaire . . . . .	—	964,710	—	964,710	
18,787	65	24,050	—	III. <sup>a</sup> Justice . . . . .	—	23,800	—	23,800	
998,317	69	1,019,320	—	III. <sup>b</sup> Police . . . . .	784,105	1,835,575	—	1,051,470	
270,827	43	270,400	—	IV. Affaires militaires . . . . .	820,360	1,070,760	—	250,400	
990,990	61	1,004,575	—	V. Cultes . . . . .	2,015	1,010,700	—	1,008,685	
3,523,021	22	3,538,250	—	VI. Instruction publique . . . . .	221,520	3,845,485	—	3,623,965	
9,167	60	9,270	—	VII. Affaires communales . . . . .	—	9,470	—	9,470	
1,873,493	47	1,817,540	—	VIII. Assistance publique . . . . .	177,280	1,958,620	—	1,781,340	
384,469	39	290,050	—	IX. <sup>a</sup> Economie publique . . . . .	86,200	414,550	—	328,350	
971,424	23	984,750	—	IX. <sup>b</sup> Service sanitaire . . . . .	968,530	1,926,980	—	958,450	
2,369,102	43	1,992,590	—	X. Travaux publics . . . . .	68,000	2,060,510	—	1,992,510	
1,877,218	25	2,787,410	—	XI. Emprunts . . . . .	—	2,809,465	—	2,809,465	
122,492	60	134,180	—	XII. Finances . . . . .	—	135,310	—	135,310	
499,443	24	338,000	—	XIII. Agriculture . . . . .	345,600	661,200	—	315,600	
103,341	80	113,130	—	XIV. Economie forestière . . . . .	84,700	198,300	—	113,600	
538,628	87	460,150	—	XV. Forêts domaniales . . . . .	928,800	471,800	457,000	—	
821,160	13	846,450	—	XVI. Domaines de l'Etat . . . . .	963,400	109,650	853,750	—	
29,629	25	22,500	—	XVII. Caisse des domaines . . . . .	85,300	90,000	—	4,700	
1,341,680	34	1,256,000	—	XVIII. Caisse hypothécaire . . . . .	7,642,500	6,337,500	1,305,000	—	
710,000	—	1,200,000	—	XIX. Banque cantonale . . . . .	3,760,000	2,560,000	1,200,000	—	
643,195	77	465,000	—	XX. Caisse de l'Etat . . . . .	445,000	45,000	400,000	—	
4,554	50	3,100	—	XXI. Amendes et confiscations . . . . .	144,600	141,500	3,100	—	
49,192	81	37,900	—	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines . . . . .	68,600	31,800	36,800	—	
876,200	45	841,100	—	XXIII. Régie des sels . . . . .	1,538,900	687,000	851,900	—	
584,791	07	541,175	—	XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque . . . . .	588,000	46,825	541,175	—	
1,296,072	72	1,186,800	—	XXV. Emoluments . . . . .	1,247,600	800	1,246,800	—	
504,446	24	353,500	—	XXVI. Impôt des successions et donations . . . . .	402,000	48,500	353,500	—	
940,213	51	918,000	—	XXVII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux . . . . .	1,087,000	152,000	935,000	—	
1,068,021	90	801,000	—	XXVIII. Part de la recette de l'alcool . . . . .	995,420	117,920	877,500	—	
239,630	21	224,300	—	XXIX. Taxe militaire . . . . .	560,000	331,700	228,300	—	
6,221,204	92	5,816,755	—	XXX. Impôts directs . . . . .	6,214,500	236,145	5,978,355	—	
147,076	75	—	XXXI. Recettes imprévues . . . . .	—	—	—	—	—	
<b>15,838,993</b>	<b>44</b>	<b>14,951,230</b>	—	Recettes . . . . .	<b>30,275,930</b>	—	<b>15,268,180</b>	—	
<b>15,813,651</b>	<b>51</b>	<b>15,942,865</b>	—	Dépenses . . . . .	<b>—</b>	<b>31,022,655</b>	—	<b>16,014,905</b>	
<b>25,341</b>	<b>93</b>	<b>—</b>	Excédent des recettes . . . . .	<b>—</b>	<b>—</b>	—	—	—	
<b>—</b>	<b>—</b>	<b>991,635</b>	—	Excédent des dépenses . . . . .	<b>746,725</b>	<b>—</b>	<b>746,725</b>	<b>—</b>	
<b>15,838,993</b>	<b>44</b>	<b>15,942,865</b>	—		<b>31,022,655</b>	<b>31,022,655</b>	<b>16,014,905</b>	<b>16,014,905</b>	

\*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.				
				Comptes spéciaux.				
				I. Administration générale.				
				A. Grand Conseil.				
64,464	70	50,000	—	1. Indemnités de séance et de voyage. Frais des commissions . . . . .	—	50,000	—	50,000
<b>64,464</b>	<b>70</b>	<b>50,000</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>50,000</b>	<b>—</b>	<b>50,000</b>
				B. Conseil-exécutif.				
59,000	—	59,000	—	1. Traitements du président et des membres du Conseil-exécutif . . . . .	—	59,000	—	59,000
<b>59,000</b>	<b>—</b>	<b>59,000</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>59,000</b>	<b>—</b>	<b>59,000</b>
				C. Crédit du Conseil-exécutif.				
5,351	03	15,000	—	(1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque)	—	15,000	—	15,000
3,700	—	—	—	2. Subventions en faveur d'entreprises d'utilité publique	—	—	—	—
2,600	—	—	—	3. Subventions en faveur des arts et des sciences	—	—	—	—
109	—	—	—	4. Secours . . . . .	—	—	—	—
<b>11,760</b>	<b>03</b>	<b>15,000</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>15,000</b>	<b>—</b>	<b>15,000</b>
				D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.				
2,298	—	3,000	—	1. Députation au Conseil des Etats . . .	—	3,000	—	3,000
725	60	1,000	—	2. Commissaires . . . . .	—	1,000	—	1,000
<b>3,023</b>	<b>60</b>	<b>4,000</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>4,000</b>	<b>—</b>	<b>4,000</b>
				E. Chancellerie d'Etat.				
14,120	—	14,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	14,000	—	14,000
21,190	50	23,000	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	23,600	—	23,600
6,996	95	7,000	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	7,000	—	7,000
32,909	57	28,000	—	4. Frais d'impression . . . . .	2,000	30,000	—	28,000
7,001	15	6,500	—	5. Service de l'hôtel de ville . . . . .	—	7,000	—	7,000
11,580	—	11,580	—	6. Loyer . . . . .	—	11,580	—	11,580
3,800	10	3,800	—	7. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensium . . . . .	—	3,800	—	3,800
<b>97,598</b>	<b>27</b>	<b>93,880</b>	<b>—</b>		<b>2,000</b>	<b>96,980</b>	<b>—</b>	<b>94,980</b>

COMPTÉ DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>I. Administration générale.</b>									
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.									
12,000	—	12,000	—	1. Fermage . . . . .	12,000	—	12,000	—	—
21,684	—	20,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . . . .	20,000	—	20,000	—	—
3,910	—	4,000	—	3. Frais de rédaction . . . . .	—	4,000	—	—	4,000
18,035	70	12,000	—	4. Frais d'impression . . . . .	—	12,000	—	—	12,000
<b>11,738</b>	<b>30</b>	<b>16,000</b>	—		<b>32,000</b>	<b>16,000</b>	<b>16,000</b>	—	—
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.									
5,000	—	5,000	—	1. Fermage . . . . .	5,000	—	5,000	—	—
7,356	—	7,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . . . .	7,000	—	7,000	—	—
330	—	1,200	—	3. Frais de rédaction . . . . .	—	1,200	—	—	1,200
4,146	60	4,500	—	4. Frais d'impression . . . . .	—	4,500	—	—	4,500
<b>7,879</b>	<b>40</b>	<b>6,300</b>	—		<b>12,000</b>	<b>5,700</b>	<b>6,300</b>	—	—
H. Préfets.									
100,080	55	100,800	—	1. Traitements des préfets . . . . .	—	100,800	—	—	100,800
3,800	—	3,800	—	2. Secrétaire du préfet de Berne . . . . .	—	4,000	—	—	4,000
2,565	40	2,000	—	3. Indemnités des vice-préfets . . . . .	—	2,000	—	—	2,000
21,505	65	18,000	—	4. Frais de bureau . . . . .	—	18,000	—	—	18,000
13,960	—	15,090	—	5. Loyers . . . . .	—	17,340	—	—	17,340
<b>141,911</b>	<b>60</b>	<b>139,690</b>	—		<b>—</b>	<b>142,140</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>142,140</b>
J. Secrétaires de préfecture.									
99,853	55	100,200	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture	—	100,200	—	—	100,200
150,439	70	151,000	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	151,000	—	—	151,000
15,003	20	14,750	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	14,750	—	—	14,750
12,590	—	13,910	—	4. Loyers . . . . .	—	14,310	—	—	14,310
<b>277,886</b>	<b>45</b>	<b>279,860</b>	—		<b>—</b>	<b>280,260</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>280,260</b>
K. Revision du recueil des lois et décrets.									
—	—	20,000	—	1. Frais de revision et de rédaction . . . . .	—	20,000	—	—	20,000
17,673	40	20,000	—	2. Frais d'impression . . . . .	—	20,000	—	—	20,000
<b>17,673</b>	<b>40</b>	<b>20,000</b>	—		<b>—</b>	<b>20,000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>20,000</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>I. Administration générale.</b>									
64,464	70	50,000	—	A. Grand Conseil . . . . .		—	50,000	—	50,000
59,000	—	59,000	—	B. Conseil-exécutif . . . . .		—	59,000	—	59,000
11,760	03	15,000	—	C. Crédit du Conseil-exécutif . . . . .		—	15,000	—	15,000
3,023	60	4,000	—	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires . . . . .		—	4,000	—	4,000
97,598	27	93,880	—	E. Chancellerie d'Etat . . . . .		2,000	96,980	—	94,980
11,738	30	16,000	—	F. Feuille officielle allemande et ses annexes . . . . .		32,000	16,000	16,000	—
7,879	40	6,300	—	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes . . . . .		12,000	5,700	6,300	—
141,911	60	139,690	—	H. Préfets . . . . .		—	142,140	—	142,140
277,886	45	279,860	—	J. Secrétaires de préfecture . . . . .		—	280,260	—	280,260
17,673	40	20,000	—	K. Revision du recueil des lois et décrets . . . . .		—	20,000	—	20,000
<b>653,700</b>	<b>35</b>	<b>639,130</b>	—			<b>46,000</b>	<b>689,080</b>	—	<b>643,080</b>
Administration judiciaire.									
<b>A. Cour suprême.</b>									
89,588	—	90,500	—	1. Traitements des juges . . . . .		—	90,500	—	90,500
840	—	1,000	—	2. Indemnités des juges-suppléants . . . . .		—	1,000	—	1,000
<b>90,428</b>	<b>—</b>	<b>91,500</b>	—			<b>—</b>	<b>91,500</b>	—	<b>91,500</b>
<b>B. Greffe de la Cour.</b>									
10,712	—	11,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . . .		—	11,500	—	11,500
1,800	—	1,800	—	2. Traitement de l'huiissier . . . . .		—	1,800	—	1,800
34,086	10	34,700	—	3. Traitements des employés . . . . .		—	34,700	—	34,700
4,436	15	4,500	—	4. Frais de bureau . . . . .		—	4,500	—	4,500
3,540	—	3,540	—	5. Loyers . . . . .		—	3,540	—	3,540
588	25	750	—	6. Bibliothèque . . . . .		—	750	—	750
<b>55,162</b>	<b>50</b>	<b>56,790</b>	—			<b>—</b>	<b>56,790</b>	—	<b>56,790</b>

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
<b>II. Administration judiciaire.</b>								
<b>C. Tribunaux de district.</b>								
120,197	—	120,800	—	1. Traitements des présidents de tribunaux	—	120,800	—	120,800
3,687	70	3,500	—	2. Indemnités des vice-présidents . . .	—	3,500	—	3,500
51,904	—	45,000	—	3. Indemnités des juges et juges-suppléants	—	45,000	—	45,000
30,050	77	21,000	—	4. Frais de bureau . . . . .	—	20,850	—	20,850
17,925	—	24,130	—	5. Loyers . . . . .	—	24,130	—	24,130
—	—	2,000	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires	—	1,500	—	1,500
<b>223,764</b>	<b>47</b>	<b>216,430</b>	—		—	<b>215,780</b>	—	<b>215,780</b>
<b>D. Greffes des tribunaux de district.</b>								
100,171	—	100,200	—	1. Traitements des greffiers de tribunaux	—	100,200	—	100,200
85,588	50	85,000	—	2. Traitements des employés et remplaçants	—	85,000	—	85,000
12,009	90	12,600	—	3. Frais de bureau. . . . .	—	12,000	—	12,000
8,340	—	9,300	—	4. Loyers . . . . .	—	9,300	—	9,300
<b>206,109</b>	<b>40</b>	<b>207,100</b>	—		—	<b>206,500</b>	—	<b>206,500</b>
<b>E. Ministère public.</b>								
26,551	—	26,300	—	1. Traitements du procureur général et des procureurs d'arrondissement . . .	—	26,300	—	26,300
3,006	35	3,300	—	2. Frais de bureau du procureur général	—	3,300	—	3,300
4,340	89	5,000	—	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement . . . . .	—	5,000	—	5,000
—	—	230	—	4. Loyer . . . . .	—	230	—	230
<b>33,898</b>	<b>24</b>	<b>34,830</b>	—		—	<b>34,830</b>	—	<b>34,830</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>II. Administration judiciaire.</b>									
<b>F. Cours d'assises.</b>									
20,042	—	20,000	—	1. Indemnités des jurés . . . . .	—	20,000	—	20,000	
6,913	25	7,000	—	2. Frais de voyage et d'entretien de la Chambre criminelle . . . . .	—	7,000	—	7,000	
1,595	30	3,000	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers . . . . .	—	3,000	—	3,000	
10,565	79	2,500	—	4. Frais de bureau . . . . .	—	2,700	—	2,700	
5,030	—	9,400	—	5. Loyers . . . . .	—	9,400	—	9,400	
<b>44,146</b>	<b>34</b>	<b>41,900</b>	—		—	<b>42,100</b>	—	<b>42,100</b>	
<b>G. Offices des poursuites et des faillites.</b>									
941	25	1,200	—	1. Frais de bureau et de voyage de l'autorité de surveillance . . . . .	—	1,200	—	1,200	
845	—	1,000	—	2. Traitement du secrétaire . . . . .	—	1,000	—	1,000	
95,440	—	96,200	—	3. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	96,200	—	96,200	
426	60	1,000	—	4. Indemnités des remplaçants . . . . .	—	1,000	—	1,000	
99,820	65	90,000	—	5. Traitements des agents de poursuites . . . . .	—	95,000	—	95,000	
85,973	40	85,000	—	6. Traitements des employés et remplaçants . . . . .	—	86,800	—	86,800	
10,799	90	11,000	—	7. Frais de bureau . . . . .	—	10,800	—	10,800	
6,729	60	5,000	—	8. Contrôles, formulaires . . . . .	—	5,000	—	5,000	
10,850	—	12,570	—	9. Loyers . . . . .	—	13,710	—	13,710	
1,327	25	1,200	—	10. Frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiques de la faillite . . . . .	—	1,500	—	1,500	
<b>313,153</b>	<b>65</b>	<b>304,170</b>	—		—	<b>312,210</b>	—	<b>312,210</b>	
<b>H. Conseils de prud'hommes.</b>									
4,484	95	5,000	—	1. Frais, part de l'Etat . . . . .	—	5,000	—	5,000	
<b>4,484</b>	<b>95</b>	<b>5,000</b>	—		—	<b>5,000</b>	—	<b>5,000</b>	
<b>I. Tribunaux et greffes.</b>									
90,428	—	91,500	—	A. Cour suprême . . . . .	—	91,500	—	91,500	
55,162	50	56,790	—	B. Greffe de la Cour . . . . .	—	56,790	—	56,790	
223,764	47	216,430	—	C. Tribunaux de district . . . . .	—	215,780	—	215,780	
206,109	40	207,100	—	D. Greffes des tribunaux de district . . . . .	—	206,500	—	206,500	
33,898	24	34,830	—	E. Ministère public . . . . .	—	34,830	—	34,830	
44,146	34	41,900	—	F. Cours d'assises . . . . .	—	42,100	—	42,100	
313,153	65	304,170	—	G. Offices des poursuites et des faillites . . . . .	—	312,210	—	312,210	
4,484	95	5,000	—	H. Conseils de prud'hommes . . . . .	—	5,000	—	5,000	
<b>971,147</b>	<b>55</b>	<b>957,720</b>	—		—	<b>964,710</b>	—	<b>964,710</b>	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III. a Justice.									
<b>A. Frais d'administration de la Direction de la justice.</b>									
4,400		4,500		1. Traitement du secrétaire . . . . .	—	4,500	—	4,500	
3,500		3,500		2. Traitement de l'employé . . . . .	—	3,500	—	3,500	
2,552	50	3,000		3. Frais de bureau . . . . .	—	3,000	—	3,000	
808	50	1,000		4. Frais de justice . . . . .	—	1,000	—	1,000	
750		750		5. Loyers . . . . .	—	750	—	750	
<b>12,011</b>		<b>12,750</b>			—	<b>12,750</b>	—	<b>12,750</b>	
<b>B. Commission de législation et de révision des lois.</b>									
500		5,000		{1. Frais de révision et de rédaction . . . }	—	5,000	—	5,000	
500		5,000		{2. Frais d'impression . . . . .}	—	<b>5,000</b>	—	<b>5,000</b>	
<b>C. Inspecteur.</b>									
4,500		4,500		1. Traitement de l'inspecteur . . . . .	—	4,250	—	4,250	
1,776	65	1,800		2. Frais de bureau et de voyage . . . . .	—	1,800	—	1,800	
<b>6,276</b>	65	<b>6,300</b>			—	<b>6,050</b>	—	<b>6,050</b>	
—									
12,011		12,750		<b>A. Frais d'administration de la Direction de la justice</b> . . . . .	—	<b>12,750</b>	—	<b>12,750</b>	
500		5,000		<b>B. Commission de législation et révision d. lois</b> . . . . .	—	<b>5,000</b>	—	<b>5,000</b>	
6,276	65	6,300		<b>C. Inspecteur</b> . . . . .	—	<b>6,050</b>	—	<b>6,050</b>	
<b>18,787</b>	65	<b>24,050</b>			—	<b>23,800</b>	—	<b>23,800</b>	
—									

COMPTÉ DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>III. b Police.</b>									
<b>A. Frais d'administration de la Direction de la police.</b>									
10,500	—	10,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	15,000	—	15,000	—
26,222	50	26,200	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	26,200	—	26,200	—
7,485	87	7,600	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	7,600	—	7,600	—
2,070	—	2,570	—	4. Loyers . . . . .	—	2,570	—	2,570	—
<b>46,278</b>	<b>37</b>	<b>46,870</b>	—		—	<b>51,370</b>	—	<b>51,370</b>	—
<b>B. Passeports, arrestations et transports.</b>									
949	75	1,000	—	1. Police des passeports et des étrangers	—	1,000	—	1,000	—
3,464	65	2,500	—	2. Recueil général des signalements . . .	10,500	8,000	2,500	—	—
9,402	15	10,000	—	3. Frais d'arrestations . . . . .	—	10,000	—	10,000	—
17,430	66	18,000	—	4. Frais de conduites . . . . .	—	18,000	—	18,000	—
<b>24,317</b>	<b>91</b>	<b>26,500</b>	—		—	<b>10,500</b>	<b>37,000</b>	—	<b>26,500</b>
<b>C. Corps de police.</b>									
22,096	—	22,100	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	19,600	—	19,600	—
498,514	90	497,100	—	2. Solde des gendarmes . . . . .	—	496,950	—	496,950	—
16,189	53	22,000	—	3. Habillement . . . . .	—	45,000	—	45,000	—
1,200	20	1,200	—	4. Equipement et armement . . . . .	—	1,200	—	1,200	—
2,707	17	2,700	—	5. Frais de bureau . . . . . (Achat de mobilier.)	—	2,700	—	2,700	—
2,499	35	—	—	6. Loyers . . . . .	625	61,775	—	61,150	—
56,592	95	61,150	—	7. Indemnités de logement et de mobilier	—	10,400	—	10,400	—
9,010	40	10,400	—	8. Frais médicaux . . . . .	—	3,500	—	3,500	—
3,509	25	3,500	—	9. Frais divers d'administration . . . . .	—	3,000	—	3,000	—
2,712	14	2,700	—	10. Indemnités de voyage et cours d'instruction	—	8,000	—	8,000	—
6,867	85	8,000	—	11. Quote-part du produit des amendes .	20,000	—	20,000	—	—
20,000	—	20,000	—		—	<b>20,625</b>	<b>652,125</b>	—	<b>631,500</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
<b>III. b Police.</b>								
<b>D. Prisons.</b>								
11,386	77	16,500	—	1. Prisons de la ville de Berne :				
8,804	25	10,000	—	a. Nourriture . . . . .	—	16,500	—	16,500
9,800	—	19,550	—	b. Frais divers d'entretien . . . . .	—	10,000	—	10,000
64,431	75	65,000	—	c. Loyers . . . . .	—	19,550	—	19,550
8,064	06	9,000	—	2. Prisons des districts :				
26,380	—	26,380	—	a. Nourriture . . . . .	—	65,000	—	65,000
128,866	83	146,430	—	b. Frais divers d'entretien . . . . .	—	9,000	—	9,000
				c. Loyers . . . . .	—	26,380	—	26,380
					—	146,430	—	146,430
<b>E. Etablissements pénitentiaires.</b>								
13,796	14	15,600	—	1. Pénitencier de Thorberg :				
1,674	87	1,650	—	a. Administration . . . . .	—	15,100	—	15,100
51,608	10	45,000	—	b. Enseignement et culte . . . . .	—	1,650	—	1,650
27,541	45	26,100	—	c. Nourriture . . . . .	—	45,000	—	45,000
12,420	—	12,700	—	d. Entretien . . . . .	1,200	27,300	—	26,100
27,072	20	26,000	—	e. Loyer . . . . .	—	12,700	—	12,700
20,005	71	23,300	—	f. Industrie . . . . .	99,350	73,350	26,000	—
59,962	65	51,750	—	g. Agriculture . . . . .	62,800	40,000	22,800	—
4,973	30	—	—		163,350	215,100	—	51,750
9	90	250	—	Frais d'exploitation	—	—	—	—
54,999	25	52,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	350	600	—	250
				i. Pensions . . . . .	—	—	—	—
					163,700	215,700	—	52,000
2. Pénitencier de St-Jean et Maison de travail d'Anet.								
11,933	29	11,900	—	a. Administration . . . . .	—	12,000	—	12,000
1,006	97	1,080	—	b. Enseignement et culte . . . . .	—	1,050	—	1,050
34,547	03	38,600	—	c. Nourriture . . . . .	—	36,800	—	36,800
9,823	51	15,900	—	d. Entretien . . . . .	3,400	19,600	—	16,200
3,490	—	9,890	—	e. Loyer . . . . .	—	9,890	—	9,890
15,337	26	14,950	—	f. Industrie . . . . .	32,350	17,350	15,000	—
28,216	09	29,500	—	g. Agriculture . . . . .	77,200	49,200	28,000	—
17,247	45	32,920	—		112,950	145,890	—	32,940
16,165	75	1,300	—	Frais d'exploitation	—	2,280	—	2,280
7,694	20	6,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	7,000	—	7,000	—
25,719	—	28,220	—	i. Pensions . . . . .	—	—	—	—
					119,950	148,170	—	28,220

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III.b Police.									
E. Etablissements pénitentiaires.									
3. Pénitencier de Witzwil.									
14,018	93	10,800	—	a. Administration	—	11,500	—	11,500	11,500
1,077	09	1,000	—	b. Enseignement et culte	—	1,100	—	1,100	1,100
28,216	65	26,700	—	c. Nourriture	500	32,000	—	31,500	31,500
16,311	45	14,200	—	d. Entretien	—	19,500	—	19,500	19,500
11,405	—	11,870	—	e. Loyer	—	11,200	—	11,200	11,200
14,026	71	6,000	—	f. Industrie	9,000	2,500	6,500	—	—
58,192	75	35,570	—	g. Agriculture	93,800	46,500	47,300	—	—
<b>1,190</b>	<b>34</b>	<b>23,000</b>	—	Frais d'exploitation	<b>103,300</b>	<b>124,300</b>	—	<b>21,000</b>	<b>21,000</b>
32,484	15	7,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	10,000	—	10,000	10,000
1,304	25	—	—	i. Pensions	1,000	—	1,000	—	—
<b>29,989</b>	<b>56</b>	<b>30,000</b>	—		<b>104,300</b>	<b>134,300</b>	—	<b>30,000</b>	<b>30,000</b>
4. Maison disciplinaire de Trachselwald :									
4,464	68	4,400	—	a. Administration	—	4,480	—	4,480	4,480
416	47	450	—	b. Enseignement et culte	—	450	—	450	450
6,979	83	7,030	—	c. Nourriture	100	6,820	—	6,720	6,720
4,130	31	3,550	—	d. Entretien	—	4,150	—	4,150	4,150
730	—	1,160	—	e. Loyer	—	1,160	—	1,160	1,160
681	93	510	—	f. Industrie	680	150	530	—	—
1,958	11	1,780	—	g. Agriculture	7,000	5,070	1,930	—	—
<b>14,081</b>	<b>25</b>	<b>14,300</b>	—	Frais d'exploitation	<b>7,780</b>	<b>22,280</b>	—	<b>14,500</b>	<b>14,500</b>
684	28	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
1,265	—	1,000	—	i. Pensions	1,200	—	1,200	—	—
<b>13,500</b>	<b>53</b>	<b>13,300</b>	—		<b>8,980</b>	<b>22,280</b>	—	<b>13,300</b>	<b>13,300</b>
5. Pénitencier de Thorberg.									
54,999	25	52,000	—	1. Pénitencier de Thorberg	163,700	215,700	—	52,000	52,000
25,719	—	28,220	—	2. Pénitencier de St-Jean et Maison de travail d'Anet	119,950	148,170	—	28,220	28,220
29,989	56	30,000	—	3. Pénitencier de Witzwil	104,300	134,300	—	30,000	30,000
13,500	53	13,300	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald	8,980	22,280	—	13,300	13,300
<b>124,208</b>	<b>34</b>	<b>123,520</b>	—		<b>396,930</b>	<b>520,450</b>	—	<b>123,520</b>	<b>123,520</b>

COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III. <sup>b</sup> Police.									
<b>F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.</b>									
1. Maison de travail d'Hindelbank:									
8,616	10	8,650	—	a. Administration . . . . .	—	8,250	—	8,250	
621	52	700	—	b. Enseignement et culte . . . . .	—	700	—	700	
14,794	70	16,900	—	c. Nourriture . . . . .	200	16,950	—	16,750	
9,093	35	9,000	—	d. Entretien . . . . .	—	9,500	—	9,500	
4,450	—	3,870	—	e. Loyer . . . . .	—	4,450	—	4,450	
10,860	60	9,700	—	f. Industrie . . . . .	19,630	9,600	10,030	—	
				g. Agriculture . . . . .					
26,715	07	29,420	—		19,830	49,450	—	29,620	
2,245	21	—	—		—	—	—	—	
5,682	55	5,100	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	5,300	—	5,300	—	
23,277	73	24,320	—	i. Pensions . . . . .					
9,944	35	10,600	—		25,130	49,450	—	24,320	
33,222	08	34,920	—		—	10,600	—	10,600	
—	—	—	—	3. Prélèvement sur la recette de l'alcool .	34,920	—	34,920	—	
					60,050	60,050	—	—	
<b>G. Frais de justice et de police.</b>									
97,482	83	85,000	—	1. Frais de police criminelle . . . . .	—	85,000	—	85,000	
103,399	07	95,000	—	2. Emoluments et restitutions de frais . .	295,000	200,000	95,000	—	
650	—	650	—	3. Emoluments des huissiers et des gendarmes	—	650	—	650	
1,111	51	1,000	—	4. Emoluments en affaires de justice . .	1,000	—	1,000	—	
17,200	85	13,000	—	5. Frais de police . . . . .	—	14,000	—	14,000	
500	—	500	—	6. Concordat pour la protection de jeunes	—	500	—	500	
11,323	10	3,150	—	gens placés à l'étranger . . . . .	—	—	—	—	
					296,000	300,150	—	4,150	
<b>H. Etat civil.</b>									
59,794	—	60,000	—	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	66,000	—	66,000	
1,629	40	2,000	—	2. Frais d'inspections et frais divers . .	—	2,000	—	2,000	
61,423	40	62,000	—		—	68,000	—	68,000	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III. b Police.									
46,278	37	46,870	—	A. Direction de la police . . . . .	—	51,370	—	51,370	
24,317	91	26,500	—	B. Passeports, arrestations et transports . . . . .	10,500	37,000	—	26,500	
601,899	74	610,850	—	C. Corps de police . . . . .	20,625	652,125	—	631,500	
128,866	83	146,430	—	D. Prisons . . . . .	—	146,430	—	146,430	
124,208	34	123,520	—	E. Etablissements pénitentiaires . . . . .	396,930	520,450	—	123,520	
—	—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme . . . . .	60,050	60,050	—	—	
11,323	10	3,150	—	G. Frais de justice et de police . . . . .	296,000	300,150	—	4,150	
61,423	40	62,000	—	H. Etat civil . . . . .	—	68,000	—	68,000	
<b>998,317</b>	<b>69</b>	<b>1,019,320</b>	—		<b>784,105</b>	<b>1,835,575</b>	—	<b>1,051,470</b>	
IV. Affaires militaires.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
4,500	—	4,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . . .	—	4,500	—	4,500	
14,400	—	14,400	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	16,700	—	16,700	
6,499	52	6,000	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	6,000	—	6,000	
3,000	—	3,000	—	4. Loyers . . . . .	—	3,000	—	3,000	
<b>28,399</b>	<b>52</b>	<b>27,900</b>	—		<b>—</b>	<b>30,200</b>	—	<b>30,200</b>	
B. Commissariat des guerres.									
5,000	—	5,000	—	1. Traitement du commissaire des guerres . . . . .	—	5,000	—	5,000	
3,600	—	3,600	—	2. Traitement de son adjoint . . . . .	—	3,600	—	3,600	
12,295	—	12,300	—	3. Traitements des employés . . . . .	—	12,600	—	12,600	
4,423	43	4,500	—	4. Frais de bureau . . . . .	—	4,500	—	4,500	
3,300	—	3,300	—	5. Loyers . . . . .	—	3,300	—	3,300	
747	30	1,500	—	6. Frais d'équipement et d'organisation . . . . .	—	1,500	—	1,500	
<i>15,000</i>	—	<i>15,100</i>	—	7. Part de la confection des effets militaires dans les frais de l'administration . . . . .	<i>15,250</i>	—	<i>15,250</i>	—	
<b>14,365</b>	<b>73</b>	<b>15,100</b>	—		<b>15,250</b>	<b>30,500</b>	—	<b>15,250</b>	

COMPTÉ DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IV. Affaires militaires.</b>									
<b>C. Administration de l'arsenal.</b>									
5,000	—	5,000	—	1. Traitement de l'intendant . . . . .	—	5,000	—	5,000	—
15,926	25	16,200	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	16,400	—	16,400	—
2,908	34	3,000	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	3,000	—	3,000	—
1,034	82	1,000	—	4. Frais divers d'administration . . . . .	—	1,000	—	1,000	—
15	—	200	—	5. Collection de modèles . . . . .	—	200	—	200	—
2,700	—	2,700	—	6. Loyers . . . . .	—	2,700	—	2,700	—
13,792	20	14,050	—	7. Part des ateliers de l'arsenal dans les frais d'administration	14,150	—	14,150	—	—
<b>13,792</b>	<b>21</b>	<b>14,050</b>	—		<b>14,150</b>	<b>28,300</b>	—	<b>14,150</b>	—
<b>D. Ateliers de l'arsenal.</b>									
71,138	28	70,200	—	1. Salaires . . . . .	—	72,900	—	72,900	—
16,326	57	15,600	—	2. Outils et matériel de fabrication . . . . .	—	15,600	—	15,600	—
1,023	85	1,160	—	3. Assurance des ouvriers contre les accidents	—	1,200	—	1,200	—
945	—	950	—	4. Intérêts du fonds d'exploitation . . . . .	—	950	—	950	—
3,500	—	3,500	—	5. Loyers . . . . .	—	3,500	—	3,500	—
32	10	40	—	6. Assurance contre l'incendie . . . . .	—	40	—	40	—
107,650	73	105,500	—	7. Produit des ateliers . . . . .	108,340	—	108,340	—	—
13,792	20	14,050	—	8. Frais d'administration . . . . .	—	14,150	—	14,150	—
<b>892</b>	<b>73</b>	—	—		<b>108,340</b>	<b>108,340</b>	—	—	—
<b>E. Dépôts de Tavannes et de Langnau.</b>									
5,046	75	5,000	—	1. Surveillance et frais divers . . . . .	—	5,500	—	5,500	—
2,537	40	2,500	—	2. Indemnité fédérale . . . . .	2,750	—	2,750	—	—
3,900	—	3,900	—	3. Loyers . . . . .	—	3,900	—	3,900	—
<b>6,409</b>	<b>35</b>	<b>6,400</b>	—		<b>2,750</b>	<b>9,400</b>	—	<b>6,650</b>	—

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IV. Affaires militaires.</b>									
<b>F. Administration des casernes.</b>									
3,000	—	3,000	—	1. Traitement de l'intendant des casernes	—	3,000	—	3,000	—
2,211	20	2,200	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	2,200	—	2,200	—
16,988	07	17,000	—	3. Entretien . . . . .	—	17,000	—	17,000	—
3,947	50	8,000	—	4. Achat de lits de fer et de draps de lit . . . . .	—	8,000	—	8,000	—
74,400	—	74,500	—	5. Loyers . . . . .	6,500	83,000	—	76,500	—
64,000	—	70,000	—	6. Bonification de la Confédération . . . . .	98,500	—	98,500	—	—
<b>36,546</b>	<b>77</b>	<b>34,700</b>	—			<b>105,000</b>	<b>113,200</b>	—	<b>8,200</b>
<b>G. Administration des arrondissements.</b>									
1. Traitements des commandants d'arrondissement :									
21,800	—	21,800	—	a. Traitements . . . . .	—	21,800	—	21,800	—
6,630	70	6,500	—	b. Indemnités . . . . .	—	6,500	—	6,500	—
6,476	83	6,500	—	2. Frais de bureau des commandants . . . . .	—	6,500	—	6,500	—
44,324	50	45,000	—	3. Traitements des chefs de section . . . . .	—	48,000	—	48,000	—
3,116	30	2,800	—	4. Recrutement . . . . .	—	3,000	—	3,000	—
<b>82,348</b>	<b>33</b>	<b>82,600</b>	—			<b>—</b>	<b>85,800</b>	—	<b>85,800</b>
<b>H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.</b>									
531,146	65	400,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers . . . . .	—	400,000	—	400,000	—
359	15	800	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	—	800	—	800	—
30,000	—	30,000	—	3. Intérêts du fonds d'exploitation . . . . .	—	30,000	—	30,000	—
5,250	—	5,250	—	4. Loyer . . . . .	—	5,250	—	5,250	—
588,845	09	451,150	—	5. Produit . . . . .	451,300	—	451,300	—	—
15,000	—	15,100	—	6. Frais d'administration . . . . .	—	15,250	—	15,250	—
<b>7,089</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	—			<b>451,300</b>	<b>451,300</b>	—	—

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IV. Affaires militaires.</b>									
<b>J. Conservation et entretien du matériel de guerre.</b>									
12,430	31	13,000	—	1. Commissariat des guerres :					
8,532	20	13,000	—	a. Habillement et équipement . . . . .	59,000	72,000	—	13,000	
				b. Vente d'effets d'habillement et d'équipement . . . . .	13,000	—	13,000	—	
24,999	50	25,000	—	2. Arsenal :					
24,709	98	22,000	—	a. Armement personnel . . . . .	20,000	45,000	—	25,000	
1,472	60	2,500	—	b. Equipement des corps . . . . .	21,000	43,000	—	22,000	
1,405	48	1,500	—	c. Munitions . . . . .	500	3,000	—	2,500	
7,266	33	8,500	—	d. Vente de matériel de guerre . . . . .	1,500	—	1,500	—	
4,463	90	4,500	—	3. Transports . . . . .	—	8,500	—	8,500	
16,440	—	16,650	—	4. Assurance contre l'incendie . . . . .	—	5,000	—	5,000	
				5. Loyers . . . . .	6,570	23,220	—	16,650	
81,844	94	77,650	—		121,570	199,720	—	78,150	
<b>K. Vente de matériel de guerre cantonal.</b>									
510	—	1,000	—	1. Vente d'anciens effets d'habillement et d'équipement . . . . .	1,000	—	1,000	—	
1,131	50	1,000	—	2. Vente d'ancien matériel de guerre . . . . .	1,000	—	1,000	—	
1,641	50	2,000	—		2,000	—	2,000	—	
<b>L. Dépenses militaires diverses.</b>									
9,000	—	9,000	—	1. Sociétés de tir . . . . .	—	12,000	—	12,000	
6,823	—	5,000	—	2. Subsides aux corps de cadets, cours d'équitation et cours préparatoires . . . . .	—	2,000	—	2,000	
921	10	—	—	(Recensement fédéral des chevaux.)	—	14,000	—	14,000	
16,744	10	14,000	—						

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IV. Affaires militaires.</b>									
28,399	52	27,900	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> . . . . .	—	30,200	—	30,200	
14,365	73	15,100	—	B. <i>Commissariat des guerres</i> . . . . .	15,250	30,500	—	15,250	
13,792	21	14,050	—	C. <i>Administration de l'arsenal</i> . . . . .	14,150	28,300	—	14,150	
892	73	—	—	D. <i>Ateliers de l'arsenal</i> . . . . .	108,340	108,340	—	—	
6,409	35	6,400	—	E. <i>Dépôts de Tavannes et de Langnau</i> . . . . .	2,750	9,400	—	6,650	
36,546	77	34,700	—	F. <i>Administration des casernes</i> . . . . .	105,000	113,200	—	8,200	
82,348	33	82,600	—	G. <i>Administration des arrondissements</i> . . . . .	—	85,800	—	85,800	
7,089	29	—	—	H. <i>Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes</i> . . . . .	451,300	451,300	—	—	
81,844	94	77,650	—	J. <i>Conservation et entretien du matériel de guerre</i> . . . . .	121,570	199,720	—	78,150	
1,641	50	2,000	—	K. <i>Vente de matériel de guerre cantonal</i> . . . . .	2,000	—	2,000	—	
16,744	10	14,000	—	L. <i>Dépenses militaires diverses</i> . . . . .	—	14,000	—	14,000	
<b>270,827</b>	<b>43</b>	<b>270,400</b>	—		<b>820,360</b>	<b>1,070,760</b>	—	<b>250,400</b>	
—									
<b>V. Cultes.</b>									
A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .									
209	—	300	—	1. <i>Frais de bureau</i> . . . . .	—	300	—	300	
<b>209</b>	<b>—</b>	<b>300</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>300</b>	<b>—</b>	<b>300</b>	
B. <i>Culte protestant</i> .									
584,041	30	589,000	—	1. <i>Traitements des pasteurs</i> . . . . .	—	593,500	—	593,500	
5,129	70	5,600	—	2. <i>Traitements supplémentaires</i> . . . . .	—	5,800	—	5,800	
13,423	40	14,400	—	3. <i>Indemnités de logement</i> . . . . .	—	15,800	—	15,800	
42,894	66	43,300	—	4. <i>Bois de chauffage</i> . . . . .	—	43,900	—	43,900	
30,166	70	30,000	—	5. <i>Pensions de retraite</i> . . . . .	—	30,000	—	30,000	
4,900	—	4,900	—	6. <i>Subsides à des collatures et à des ecclésiastiques externes</i> . . . . .	—	4,900	—	4,900	
580	—	580	—	7. <i>Allocation en faveur du culte protestant de Soleure</i> . . . . .	—	580	—	580	
1,412	40	1,500	—	8. <i>Contributions de communes au traitement de pasteurs</i> . . . . .	1,415	—	1,415	—	
1,235	70	2,000	—	9. <i>Commission des examens de théologie</i> . . . . .	500	2,500	—	2,000	
153,270	—	156,380	—	10. <i>Loyers</i> . . . . .	—	153,705	—	153,705	
<b>834,229</b>	<b>06</b>	<b>844,660</b>	—		<b>1,915</b>	<b>850,685</b>	—	<b>848,770</b>	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>V. Cultes.</b>									
<b>C. Culte catholique.</b>									
139,781	80	140,500	—	1. Traitement du clergé . . . . .	—	140,500	—	140,500	
2,100	—	2,100	—	2. Traitements supplémentaires . . . . .	—	2,100	—	2,100	
7,312	60	9,000	—	3. Pensions de retraite . . . . .	—	9,000	—	9,000	
2,408	35	3,000	—	4 Indemnités de logement . . . . .	—	3,000	—	3,000	
4,615	—	4,615	—	5. Traitements des évêques . . . . .	—	4,615	—	4,615	
334	80	400	—	6. Commissions des examens de théologie .	100	500	—	400	
<b>156,552</b>	<b>55</b>	<b>159,615</b>	—		<b>100</b>	<b>159,715</b>	—	<b>159,615</b>	
—————									
209	—	300	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	—	300	—	300	
834,229	06	844,660	—	B. <i>Culte protestant</i> . . . . .	1,915	850,685	—	848,770	
156,552	55	159,615	—	C. <i>Culte catholique</i> . . . . .	100	159,715	—	159,615	
<b>990,990</b>	<b>61</b>	<b>1,004,575</b>	—		<b>2,015</b>	<b>1,010,700</b>	—	<b>1,008,685</b>	
—————									
<b>VI. Instruction publique.</b>									
<b>A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.</b>									
4,016	80	4,000	—	1. Traitement du secrétaire . . . . .	—	4,000	—	4,000	
8,275	20	8,200	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	8,500	—	8,500	
7,508	49	7,500	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	7,650	—	7,650	
1,935	—	935	—	4. Loyers . . . . .	—	935	—	935	
6,501	20	6,500	—	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de voyage . . . . .	3,000	9,500	—	6,500	
2,842	10	3,500	—	6. Frais du Synode . . . . .	—	3,500	—	3,500	
<b>31,078</b>	<b>79</b>	<b>30,635</b>	—		<b>3,000</b>	<b>34,085</b>	—	<b>31,085</b>	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VI. Instruction publique.</b>									
<b>B. Université et Ecole vétérinaire.</b>									
271,111	80	278,270	—	1. Traitements des professeurs et privats-docents de l'université . . . . .	4,000	282,000	—	278,000	
7,500	—	7,600	—	2. Pensions de retraite . . . . .	—	4,100	—	4,100	
28,088	90	29,800	—	3. Traitements des assistants . . . . .	—	30,400	—	30,400	
30,915	20	32,800	—	4. Traitements des employés . . . . .	—	34,000	—	34,000	
54,975	15	45,000	—	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) (Institut physiologique, frais des installations)	—	45,000	—	45,000	
447	—	—	—	(Institut anatomique, id.)	—	—	—	—	
1,562	—	—	—	(Polyclinique, id.)	—	—	—	—	
1,457	65	—	—	(Institut « Pasteur », id.)	—	—	—	—	
2,999	20	—	—	(Clinique stationnaire, id.)	—	—	—	—	
290	—	—	—	—	—	—	—	—	
87,615	—	87,615	—	6. Loyers . . . . .	—	87,615	—	87,615	
10,000	—	10,000	—	7. Bibliothèques . . . . .	—	11,000	—	11,000	
8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires:									
11,466	70	—	—	1. Polyclinique . . . . .	—	—	—	—	
2,626	73	—	—	2. Clinique chirurgicale . . . . .	—	—	—	—	
1,401	05	—	—	3. Clinique médicale . . . . .	—	—	—	—	
4,934	92	—	—	4. Cabinet d'anatomie . . . . .	—	—	—	—	
2,003	84	—	—	5. Cabinet de physiologie . . . . .	—	—	—	—	
1,261	35	—	—	6. Cabinet d'ophtalmologie . . . . .	—	—	—	—	
468	85	—	—	7. Institut d'otiatrie et de laryngologie . . . . .	—	—	—	—	
3,499	38	—	—	8. Institut pathologique . . . . .	—	—	—	—	
2,569	80	—	—	9. Laboratoire de chimie médicale . . . . .	—	—	—	—	
2,503	66	—	—	10. Laboratoire bactériologique . . . . .	—	—	—	—	
890	25	—	—	11. Institut « Pasteur » . . . . .	—	—	—	—	
3,302	98	—	—	12. Laboratoire de chimie organique . . . . .	—	—	—	—	
3,150	80	—	—	13. Laboratoire de chimie inorganique . . . . .	—	—	—	—	
4,060	15	—	—	14. Cabinet de physique et Observatoire . . . . .	—	—	—	—	
993	29	—	—	15. Collections minéralogiques . . . . .	—	—	—	—	
988	85	55,500	—	16. Collections zoologiques . . . . .	21,000	77,950	—	56,950	
2,444	17	—	—	17. Institut pharmaceutique . . . . .	—	—	—	—	
344	75	—	—	18. Institut pharmacologique . . . . .	—	—	—	—	
306	95	—	—	19. Institut d'hygiène . . . . .	—	—	—	—	
1,218	83	—	—	20. Institut de dermatologie . . . . .	—	—	—	—	
290	50	—	—	21. Institut géographique . . . . .	—	—	—	—	
Ecole vétérinaire:									
2,281	98	—	—	22. Cabinet d'anatomie . . . . .	—	—	—	—	
331	05	—	—	23. Cabinet de physiologie . . . . .	—	—	—	—	
2,212	37	—	—	24. Cabinet d'anatomie pathologique . . . . .	—	—	—	—	
505	10	—	—	25. Cours d'élève du bétail . . . . .	—	—	—	—	
637	80	{	—	26. Clinique chirurgicale . . . . .	—	—	—	—	
1,927	15	—	—	27. Clinique médicale . . . . .	—	—	—	—	
2,003	35	—	—	28. Clinique ambulatoire . . . . .	—	—	—	—	
1,104	83	—	—	29. Pharmacie . . . . .	—	—	—	—	
728	52	—	—	30. Bibliothèque . . . . .	—	—	—	—	
2,785	—	—	—	31. Hôpital vétérinaire . . . . .	—	—	—	—	
555,179	81	546,585	—	32. Indemnités des laboratoires . . . . .	—	—	—	—	
A reporter					25,000	572,065	—	547,065	

COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VI. Instruction publique.</b>									
<b>B. Université et Ecole vétérinaire.</b>									
555,179	81	546,585	—	Report	25,000	572,065	—	547,065	
16,093	69	16,130	—	9. Jardin botanique : a. Entretien . . . . .	550	13,820			
				b. Loyer du jardin botanique . . . . .	—	4,730			17,000
6,880	—	7,000	—	c. Subside du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne .	1,000	—			
2,500	—	2,500	—	10. Droits d'immatriculation . . . . .	7,000	—	7,000	—	
130,000	—	130,000	—	11. Subside de la municipalité de Berne pour la polyclinique . . . . .	2,500	—	2,500	—	
500	—	500	—	12. Subside de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile : a. Subside aux quatre cliniques . . . . .	—	130,000	—	130,000	
2,000	—	2,000	—	b. Contribution au traitement du chirurgien auxiliaire . . . . .	—	500	—	500	
26,299	35	26,300	—	c. Contribution aux frais de l'appareil seiographique . . . . .	—	3,000	—	3,000	
2,052	80	2,050	—	d. Amortissement des avances pour constructions . . . . .	3,500	45,460	—	41,960	
				e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments	—	2,050	—	2,050	
<b>722,745</b>	<b>65</b>	<b>714,065</b>	—		<b>39,550</b>	<b>771,625</b>	—	<b>732,075</b>	
<b>C. Ecoles moyennes.</b>									
1,400	—	3,200	—	1. Ecole cantonale de Berne, pensions . . . . .	—	3,200	—	3,200	
48,000	—	48,000	—	2. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat . . . . .	—	48,000	—	48,000	
169,064	55	173,500	—	3. Subsides de l'Etat aux gymnases et pro-gymnases . . . . .	4,500	185,225	—	180,725	
435,740	93	446,000	—	4. Subsides de l'Etat aux écoles secondaires . . . . .	—	464,540	—	464,540	
5,200	—	5,200	—	5. Inspections . . . . .	—	5,200	—	5,200	
33,775	—	34,000	—	6. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles secondaires . . . . .	—	34,000	—	34,000	
4,674	—	11,260	—	7. Bourses . . . . .	1,370	14,090	—	12,630	
<b>697,854</b>	<b>48</b>	<b>721,160</b>	—		<b>5,870</b>	<b>754,165</b>	—	<b>748,295</b>	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
VI. Instruction publique.								
D. Ecoles primaires.								
1,341,067	56	1,345,000	—	1. Suppléments aux traitements des maîtres	—	1,360,000	—	1,360,000
99,581	90	100,000	—	2. Subventions extraordinaires aux communes . . . . .	—	100,000	—	100,000
90,791	60	92,000	—	3. Pensions de retraite . . . . .	—	92,000	—	92,000
21,424	85	21,000	—	4. Subsides à des écoles communales supérieures . . . . .	—	22,000	—	22,000
14,926	35	15,000	—	5. Subsides à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques . . . . .	—	15,000	—	15,000
30,062	55	40,000	—	6. Subsides pour la construction de maisons d'école . . . . .	—	40,000	—	40,000
109,202	55	107,000	—	7. Ecoles de couture . . . . .	—	109,000	—	109,000
1,765	90	1,800	—	8. Gymnastique . . . . .	—	1,800	—	1,800
49,220	—	49,600	—	9. Inspecteurs d'écoles . . . . .	—	49,600	—	49,600
5,410	30	5,000	—	10. Enseignement par sections de classe . . . . .	—	5,000	—	5,000
3,100	—	3,200	—	11. Enseignement des travaux manuels . . . . .	—	3,200	—	3,200
29,803	10	20,000	—	12. Subsides pour fournitures scolaires . . . . .	—	20,000	—	20,000
27,501	35	28,000	—	13. Ecoles complémentaires . . . . .	—	28,000	—	28,000
7,384	45	5,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades . . . . .	—	5,000	—	5,000
240	—	5,000	—	15. Subsides aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.	—	5,000	—	5,000
<b>1,831,482</b>	<b>46</b>	<b>1,837,600</b>	—		—	<b>1,855,600</b>	—	<b>1,855,600</b>
E. Ecoles normales.								
1. Ecole normale d'Hofwil.								
7,916	17	8,000	—	a. Administration . . . . .	—	8,300	—	8,300
28,906	61	31,200	—	b. Enseignement . . . . .	4,700	42,095	—	37,395
24,156	55	24,000	—	c. Nourriture . . . . .	600	26,800	—	26,200
11,436	87	10,100	—	d. Entretien . . . . .	—	11,500	—	11,500
6,405	—	6,175	—	e. Loyer . . . . .	—	6,405	—	6,405
391	55	200	—	f. Agriculture . . . . .	1,000	700	300	—
<b>78,429</b>	<b>65</b>	<b>79,275</b>	—	Frais d'exploitation	<b>6,300</b>	<b>95,800</b>	—	<b>89,500</b>
1,395	23	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—
13,545	—	13,500	—	h. Pensions . . . . .	14,000	—	14,000	—
11,516	—	12,000	—	i. Bourses pour les élèves externes . . . . .	—	12,500	—	12,500
<b>77,795</b>	<b>88</b>	<b>77,775</b>	—		<b>20,300</b>	<b>108,300</b>	—	<b>88,000</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VI. Instruction publique.</b>									
<b>E. Ecoles normales.</b>									
2. Ecole normale de Porrentruy.									
4,967	90	5,300	—	a. Administration . . . . .	—	5,155	—	5,155	
20,279	77	20,300	—	b. Enseignement . . . . .	400	20,400	—	20,000	
14,937	11	17,000	—	c. Nourriture . . . . .	—	16,500	—	16,500	
5,753	25	4,200	—	d. Entretien . . . . .	—	4,345	—	4,345	
—	—	—	—	e. Agriculture . . . . .	—	—	—	—	
45,938	03	46,800	—	Frais d'exploitation	400	46,400	—	46,000	
1,016	90	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
7,425	—	7,800	—	g. Pensions . . . . .	7,000	—	7,000	—	
39,529	93	39,000	—		7,400	46,400	—	39,000	
3. Ecole normale d'Hindelbank.									
2,303	80	300	—	a. Administration . . . . .	—	300	—	300	
4,899	01	7,600	—	b. Enseignement . . . . .	—	7,600	—	7,600	
12,199	74	12,200	—	c. Nourriture . . . . .	—	13,400	—	13,400	
2,664	58	2,300	—	d. Entretien . . . . .	—	2,000	—	2,000	
755	—	755	—	e. Loyer . . . . .	—	755	—	755	
22,822	13	23,155	—	Frais d'exploitation	—	24,055	—	24,055	
685	50	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
5,500	—	5,595	—	g. Pensions . . . . .	5,600	—	5,600	—	
18,007	63	17,560	—		5,600	24,055	—	18,455	
4. Ecole normale de Delémont.									
3,614	80	3,800	—	a. Administration . . . . .	—	3,800	—	3,800	
4,091	32	4,550	—	b. Enseignement . . . . .	—	4,500	—	4,500	
11,933	35	12,500	—	c. Nourriture . . . . .	—	12,500	—	12,500	
3,527	58	3,480	—	d. Entretien . . . . .	—	3,500	—	3,500	
2,305	—	2,305	—	e. Loyer . . . . .	—	2,305	—	2,305	
—	—	—	—	f. Agriculture . . . . .	—	—	—	—	
25,472	05	26,635	—	Frais d'exploitation	—	26,605	—	26,605	
514	50	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
5,256	70	5,530	—	h. Pensions . . . . .	5,500	—	5,500	—	
20,729	85	21,105	—		5,500	26,605	—	21,105	
5. Cours de répétition et pensions.									
2,500	—	4,000	—	a. Pensions . . . . .	—	4,000	—	4,000	
—	—	2,000	—	b. Cours de répétition et écoles complémentaires . . . . .	—	2,000	—	2,000	
—	—	1,000	—	—	—	2,000	—	2,000	
2,500	—	7,000	—	6. Exposition scolaire fédérale, subside . . . . .	—	8,000	—	8,000	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VI. Instruction publique.</b>									
<b>E. Ecoles normales.</b>									
77,795	88	77,775	—	1. Ecole normale d'Hofwil . . . . .	20,300	108,300	—	88,000	
39,529	93	39,000	—	2. Ecole normale de Porrentruy . . . . .	7,400	46,400	—	39,000	
18,007	63	17,560	—	3. Ecole normale d'Hindelbank . . . . .	5,600	24,055	—	18,455	
20,729	85	21,105	—	4. Ecole normale de Delémont . . . . .	5,500	26,605	—	21,105	
2,500	—	7,000	—	5. Cours de répétition et pensions . . . . .	—	8,000	—	8,000	
<b>158,563</b>	<b>29</b>	<b>162,440</b>	—		<b>38,800</b>	<b>213,360</b>	—	<b>174,560</b>	
<b>F. Institutions de sourds-muets.</b>									
1. Etablissement de Münchenbuchsee.									
3,670	95	3,700	—	a. Administration . . . . .	—	3,750	—	3,750	
7,226	35	7,500	—	b. Enseignement . . . . .	—	7,850	—	7,850	
18,701	—	19,850	—	c. Nourriture . . . . .	—	19,600	—	19,600	
8,554	70	8,850	—	d. Entretien . . . . .	—	9,000	—	9,000	
4,700	—	4,700	—	e. Loyer . . . . .	—	4,700	—	4,700	
969	50	1,000	—	f. Métiers . . . . .	5,300	4,300	1,000	—	
1,657	40	950	—	g. Agriculture . . . . .	4,850	3,900	950	—	
<b>40,226</b>	<b>10</b>	<b>42,650</b>	—	Frais d'exploitation		<b>10,150</b>	<b>53,100</b>	—	<b>42,950</b>
755	45	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		—	—	—	—
10,985	—	10,600	—	i. Pensions . . . . .		10,900	—	10,900	—
<b>29,996</b>	<b>55</b>	<b>32,050</b>	—			<b>21,050</b>	<b>53,100</b>	—	<b>32,050</b>
2. Etablissement des sourdes-muettes à Wabern.									
3,500	—	3,500	—	Subside de l'Etat . . . . .	—	3,500	—	3,500	
3,500	—	3,500	—		—	3,500	—	3,500	
1. Etablissement de Münchenbuchsee . . . . .									
29,996	55	32,050	—	2. Etablissement des sourdes-muettes à Wabern	—	3,500	—	3,500	
3,500	—	3,500	—		—	3,500	—	3,500	
<b>33,496</b>	<b>55</b>	<b>35,550</b>	—			<b>21,050</b>	<b>56,600</b>	—	<b>35,550</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VI. Instruction publique.</b>									
<b>G. Encouragements aux beaux-arts.</b>									
12,000	—	12,000	—	1. Musée historique, subside . . . . .	—	12,000	—	12,000	
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, contribution aux frais d'exploitation . . . . .	—	3,000	—	3,000	
2,000	—	2,000	—	3. Musée académique, subside . . . . .	—	2,000	—	2,000	
3,500	—	3,500	—	4. Ecole de musique, subside . . . . .	—	3,500	—	3,500	
1,000	—	—	—	5. <sup>a</sup> Théâtre de Berne, subside annuel . . .	—	—	—	—	
25,000	—	15,000	—	5. <sup>b</sup> Théâtre de Berne, subside pour la construction, amortissement . . . . .	—	25,000	—	25,000	
1,000	—	1,000	—	6. Glossaires des dialectes de la Suisse, subides . . .	—	1,000	—	1,000	
300	—	300	—	7. Bibliographie de la Suisse, subside . . .	—	300	—	300	
<b>47,800</b>		<b>36,800</b>				<b>46,800</b>	—	<b>46,800</b>	
<b>H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.</b>									
10,000	—	10,000	—	1. Prélèvement sur la recette de l'alcool . . .	10,000	—	10,000	—	
8,700	—	8,700	—	2. Soupes scolaires . . . . .	—	8,700	—	8,700	
1,300	—	1,300	—	3. Asiles pour enfants et littérature populaire . . .	—	1,300	—	1,300	
—	—	—	—		<b>10,000</b>	<b>10,000</b>	—	—	
<b>J. Librairie scolaire.</b>									
Compte pr 1899.				1. Traitements . . . . .	—	3,500	—	3,500	
4,116	60	4,100	—	2. Salaires . . . . .	900	5,000	—	4,100	
1,555	50	1,500	—	3. Frais de magasin et de bureau . . . . .	—	1,600	—	1,600	
1,130	48	1,200	—	4. Loyer . . . . .	—	1,530	—	1,530	
995	—	995	—	5. Frais de transport et affranchissements . . .	—	995	—	995	
590	40	600	—	6. Intérêts . . . . .	750	1,500	—	750	
3,440	40	—	—	7. Édition et vente de livres scolaires . . . . .	101,600	83,100	18,500	—	
<b>14,417</b>	32	<b>8,395</b>	—	8. Réserve . . . . .	—	6,025	—	6,025	
2,588	94	—	—		<b>103,250</b>	<b>103,250</b>	—	—	
—	—	—	—						
31,078	79	30,635	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction et du Synode</i> . . . . .	3,000	34,085	—	31,085	
722,745	65	714,065	—	B. <i>Université et Ecole vétérinaire</i> . . . . .	39,550	771,625	—	732,075	
697,854	48	721,160	—	C. <i>Ecoles moyennes</i> . . . . .	5,870	754,165	—	748,295	
1,831,482	46	1,837,600	—	D. <i>Instruction primaire</i> . . . . .	—	1,855,600	—	1,855,600	
158,563	29	162,440	—	E. <i>Ecole normale</i> . . . . .	38,800	213,360	—	174,560	
33,496	55	35,550	—	F. <i>Institutions de sourds-muets</i> . . . . .	21,050	56,600	—	35,550	
47,800	—	36,800	—	G. <i>Encouragements aux beaux-arts</i> . . . . .	—	46,800	—	46,800	
—	—	—	—	H. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i> . . .	10,000	10,000	—	—	
—	—	—	—	J. <i>Librairie scolaire</i> . . . . .	103,250	103,250	—	—	
<b>3,523,021</b>	<b>22</b>	<b>3,538,250</b>	—		<b>221,520</b>	<b>3,845,485</b>	—	<b>3,623,965</b>	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.				
<b>VII. Affaires communales.</b>								
A. Frais d'administration de la Direction des affaires communales.								
4,500		4,500		1. Traitement du secrétaire . . . . .	—	4,500	—	4,500
2,300		2,400		2. Traitement de l'employé . . . . .	—	2,400	—	2,400
1,497	60	1,500		3. Frais de bureau . . . . .	—	1,700	—	1,700
870		870		4. Loyers . . . . .	—	870	—	870
<b>9,167</b>	<b>60</b>	<b>9,270</b>			—	<b>9,470</b>	—	<b>9,470</b>
<b>VIII. Assistance publique.</b>								
A. Frais d'administration de la Direction.								
4,500		4,500		1. Traitement du secrétaire . . . . .	—	4,500	—	4,500
8,600		8,600		2. Traitements des employés . . . . .	—	10,400	—	10,400
7,787	50	4,500		3. Frais de bureau . . . . .	—	5,000	—	5,000
940		940		4. Loyers . . . . .	—	940	—	940
<b>21,827</b>	<b>50</b>	<b>18,540</b>			—	<b>20,840</b>	—	<b>20,840</b>
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.								
734	20	2,500		1. Commission cantonale . . . . .	—	1,200	—	1,200
5,000		5,000		2. Inspecteur cantonal :				
1,573	80	2,000		a. Traitement . . . . .	—	5,000	—	5,000
19,885	65	18,000		b. Frais de voyage . . . . .	—	1,200	—	1,200
<b>27,193</b>	<b>65</b>	<b>27,500</b>		3. Inspecteurs de district . . . . .	—	18,000	—	18,000
					—	<b>25,400</b>	—	<b>25,400</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VIII. Assistance publique.</b>									
<b>C. Assistance des indigents.</b>									
940,733	10	900,000	—	1. Subsides aux communes :					
149,855	95	170,000	—	a. Subsides pour l'assistance permanente	—	900,000	—	900,000	
292,450	80	260,000	—	b. Subsides pour l'assistance temporaire	—	170,000	—	170,000	
200,000	—	200,000	—	2. Assistance externe . . . . .	—	220,000	—	220,000	
1,583,039	85	1,530,000	—	3. Subsides extraordinaires aux communes	—	200,000	—	200,000	
					—	1,490,000	—	1,490,000	
<b>D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subsides.</b>									
8,500	—			1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen . . .					
6,000	—			2. Hospice du Seeland, à Worben . . . .					
8,000	—			3. Hospice du Mittelland, à Riggisberg . .					
8,500	—	67,200	—	4. Hospice de la ville de Berne, à Kühlewil .					
6,000	—			5. Hospice de la Haute-Aargovie, à Dettenbühl .					
8,000	—			6. Hospice de l'Emmenthal, à Frienisberg .					
4,000	—			7. Hospice du district de Signau, à Langnau .					
4,400	—			8. Hospices communaux divers . . . . .					
53,400	—	67,200	—		—	70,000	—	70,000	
<b>E. Maisons d'éducation des districts, subsides.</b>									
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier . . . . .	—	2,500	—	2,500	
3,000	—	3,000	—	2. Orphelinat de Porrentruy . . . . .	—	3,000	—	3,000	
3,500	—	3,500	—	3. Orphelinat de Courtelary . . . . .	—	3,500	—	3,500	
3,500	—	3,500	—	4. Orphelinat de Delémont . . . . .	—	3,500	—	3,500	
2,500	—	2,500	—	5. Orphelinat de Reconvillier . . . . .	—	2,500	—	2,500	
3,000	—	3,000	—	6. Maison d'éducation d'Oberbipp . . . .	—	3,000	—	3,000	
2,500	—	2,500	—	7. Maison d'éducation d'Enggistein . . . .	—	2,500	—	2,500	
2,500	—	2,500	—	8. Maison d'éducation du Steinhölzli . . .	—	2,500	—	2,500	
23,000	—	23,000	—		—	23,000	—	23,000	

COMPTÉ DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VIII. Assistance publique.</b>									
F. Maisons cantonales d'éducation.									
<b>1. Landorf.</b>									
2,925	06	2,700	—	a. Administration . . . . .	—	2,800	—	2,800	
2,908	68	2,750	—	b. Enseignement . . . . .	—	3,900	—	3,900	
11,038	10	11,750	—	c. Nourriture . . . . .	50	11,750	—	11,700	
8,416	88	6,650	—	d. Entretien . . . . .	800	7,450	—	6,650	
2,150	—	2,150	—	e. Loyer . . . . .	—	2,150	—	2,150	
6,186	69	4,000	—	f. Agriculture . . . . .	15,000	11,000	4,000	—	
<b>21,252</b>	<b>03</b>	<b>22,000</b>	—	Frais d'exploitation	<b>15,850</b>	<b>39,050</b>	—	<b>23,200</b>	
1,720	30	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
7,969	10	7,000	—	h. Pensions . . . . .	8,200	1,000	7,200	—	
<b>15,003</b>	<b>23</b>	<b>15,000</b>	—		<b>24,050</b>	<b>40,050</b>	—	<b>16,000</b>	
<b>2. Aarwangen.</b>									
2,678	20	3,000	—	a. Administration . . . . .	—	2,850	—	2,850	
2,817	66	3,000	—	b. Enseignement . . . . .	—	2,800	—	2,800	
15,175	64	14,670	—	c. Nourriture . . . . .	—	14,950	—	14,950	
7,033	49	5,600	—	d. Entretien . . . . .	1,000	6,870	—	5,870	
2,030	—	2,030	—	e. Loyer . . . . .	—	1,830	—	1,830	
4,069	04	6,500	—	f. Agriculture . . . . .	14,500	8,000	6,500	—	
<b>25,665</b>	<b>95</b>	<b>21,800</b>	—	Frais d'exploitation	<b>15,500</b>	<b>37,300</b>	—	<b>21,800</b>	
121	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
8,105	—	7,800	—	h. Pensions . . . . .	9,200	1,200	8,000	—	
<b>17,682</b>	<b>85</b>	<b>14,000</b>	—		<b>24,700</b>	<b>38,500</b>	—	<b>13,800</b>	
<b>3. Cerlier.</b>									
2,644	89	2,700	—	a. Administration . . . . .	—	2,800	—	2,800	
2,560	91	3,000	—	b. Enseignement . . . . .	—	3,000	—	3,000	
13,845	13	14,800	—	c. Nourriture . . . . .	100	14,800	—	14,700	
7,407	96	5,500	—	d. Entretien . . . . .	1,100	6,600	—	5,500	
3,332	50	3,310	—	e. Loyer . . . . .	—	3,320	—	3,320	
7,287	83	6,110	—	f. Agriculture . . . . .	21,500	15,180	6,320	—	
<b>22,503</b>	<b>56</b>	<b>23,200</b>	—	Frais d'exploitation	<b>22,700</b>	<b>45,700</b>	—	<b>23,000</b>	
220	20	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
7,982	50	8,200	—	h. Pensions . . . . .	9,100	1,100	8,000	—	
<b>14,741</b>	<b>26</b>	<b>15,000</b>	—		<b>31,800</b>	<b>46,800</b>	—	<b>15,000</b>	

COMPTÉ DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes																																																																																																																								
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.																																																																																																																								
Administration Courante.																																																																																																																																	
<b>VIII. Assistance publique.</b>																																																																																																																																	
<b>F. Maisons cantonales d'éducation.</b>																																																																																																																																	
<p>4. Kehrsatz.</p> <table> <tr><td>2,910</td><td>35</td><td>3,250</td><td>—</td><td>a. Administration</td><td>—</td><td>3,100</td><td>—</td><td>3,100</td><td></td></tr> <tr><td>3,243</td><td>76</td><td>3,700</td><td>—</td><td>b. Enseignement</td><td>—</td><td>3,700</td><td>—</td><td>3,700</td><td></td></tr> <tr><td>11,182</td><td>61</td><td>10,820</td><td>—</td><td>c. Nourriture</td><td>1,000</td><td>11,800</td><td>—</td><td>10,800</td><td></td></tr> <tr><td>6,025</td><td>40</td><td>5,070</td><td>—</td><td>d. Entretien</td><td>—</td><td>5,590</td><td>—</td><td>5,590</td><td></td></tr> <tr><td>2,760</td><td>—</td><td>2,760</td><td>—</td><td>e. Loyer</td><td>—</td><td>2,760</td><td>—</td><td>2,760</td><td></td></tr> <tr><td>4,846</td><td>77</td><td>3,700</td><td>—</td><td>f. Agriculture</td><td>11,600</td><td>7,800</td><td>3,800</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td><b>21,275</b></td><td><b>35</b></td><td><b>21,900</b></td><td>—</td><td>Frais d'exploitation</td><td><b>12,600</b></td><td><b>34,750</b></td><td>—</td><td><b>22,150</b></td><td></td></tr> <tr><td>640</td><td>20</td><td>—</td><td>—</td><td>g. Augmentations et diminutions à l'inventaire</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td>5,745</td><td>—</td><td>5,400</td><td>—</td><td>h. Pensions</td><td>6,500</td><td>850</td><td>5,650</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td><b>16,170</b></td><td><b>55</b></td><td><b>16,500</b></td><td>—</td><td></td><td><b>19,100</b></td><td><b>35,600</b></td><td>—</td><td><b>16,500</b></td><td></td></tr> </table>										2,910	35	3,250	—	a. Administration	—	3,100	—	3,100		3,243	76	3,700	—	b. Enseignement	—	3,700	—	3,700		11,182	61	10,820	—	c. Nourriture	1,000	11,800	—	10,800		6,025	40	5,070	—	d. Entretien	—	5,590	—	5,590		2,760	—	2,760	—	e. Loyer	—	2,760	—	2,760		4,846	77	3,700	—	f. Agriculture	11,600	7,800	3,800	—		<b>21,275</b>	<b>35</b>	<b>21,900</b>	—	Frais d'exploitation	<b>12,600</b>	<b>34,750</b>	—	<b>22,150</b>		640	20	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—		5,745	—	5,400	—	h. Pensions	6,500	850	5,650	—		<b>16,170</b>	<b>55</b>	<b>16,500</b>	—		<b>19,100</b>	<b>35,600</b>	—	<b>16,500</b>																					
2,910	35	3,250	—	a. Administration	—	3,100	—	3,100																																																																																																																									
3,243	76	3,700	—	b. Enseignement	—	3,700	—	3,700																																																																																																																									
11,182	61	10,820	—	c. Nourriture	1,000	11,800	—	10,800																																																																																																																									
6,025	40	5,070	—	d. Entretien	—	5,590	—	5,590																																																																																																																									
2,760	—	2,760	—	e. Loyer	—	2,760	—	2,760																																																																																																																									
4,846	77	3,700	—	f. Agriculture	11,600	7,800	3,800	—																																																																																																																									
<b>21,275</b>	<b>35</b>	<b>21,900</b>	—	Frais d'exploitation	<b>12,600</b>	<b>34,750</b>	—	<b>22,150</b>																																																																																																																									
640	20	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—																																																																																																																									
5,745	—	5,400	—	h. Pensions	6,500	850	5,650	—																																																																																																																									
<b>16,170</b>	<b>55</b>	<b>16,500</b>	—		<b>19,100</b>	<b>35,600</b>	—	<b>16,500</b>																																																																																																																									
<p>5. Bretièges.</p> <table> <tr><td>2,471</td><td>07</td><td>2,520</td><td>—</td><td>a. Administration</td><td>—</td><td>2,570</td><td>—</td><td>2,570</td><td></td></tr> <tr><td>2,493</td><td>97</td><td>2,650</td><td>—</td><td>b. Enseignement</td><td>—</td><td>3,550</td><td>—</td><td>3,550</td><td></td></tr> <tr><td>9,981</td><td>89</td><td>10,050</td><td>—</td><td>c. Nourriture</td><td>180</td><td>10,920</td><td>—</td><td>10,740</td><td></td></tr> <tr><td>4,470</td><td>70</td><td>4,000</td><td>—</td><td>d. Entretien</td><td>—</td><td>4,060</td><td>—</td><td>4,060</td><td></td></tr> <tr><td>3,980</td><td>—</td><td>3,980</td><td>—</td><td>e. Loyer</td><td>—</td><td>3,980</td><td>—</td><td>3,980</td><td></td></tr> <tr><td>1,568</td><td>45</td><td>1,800</td><td>—</td><td>f. Agriculture</td><td>9,400</td><td>6,350</td><td>3,050</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td><b>21,829</b></td><td><b>18</b></td><td><b>21,400</b></td><td>—</td><td>Frais d'exploitation</td><td><b>9,580</b></td><td><b>31,430</b></td><td>—</td><td><b>21,850</b></td><td></td></tr> <tr><td>2,205</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>g. Augmentations et diminutions à l'inventaire</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td>6,141</td><td>70</td><td>5,400</td><td>—</td><td>h. Pensions</td><td>6,750</td><td>900</td><td>5,850</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td><b>17,892</b></td><td><b>48</b></td><td><b>16,000</b></td><td>—</td><td></td><td><b>16,330</b></td><td><b>32,330</b></td><td>—</td><td><b>16,000</b></td><td></td></tr> </table>										2,471	07	2,520	—	a. Administration	—	2,570	—	2,570		2,493	97	2,650	—	b. Enseignement	—	3,550	—	3,550		9,981	89	10,050	—	c. Nourriture	180	10,920	—	10,740		4,470	70	4,000	—	d. Entretien	—	4,060	—	4,060		3,980	—	3,980	—	e. Loyer	—	3,980	—	3,980		1,568	45	1,800	—	f. Agriculture	9,400	6,350	3,050	—		<b>21,829</b>	<b>18</b>	<b>21,400</b>	—	Frais d'exploitation	<b>9,580</b>	<b>31,430</b>	—	<b>21,850</b>		2,205	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—		6,141	70	5,400	—	h. Pensions	6,750	900	5,850	—		<b>17,892</b>	<b>48</b>	<b>16,000</b>	—		<b>16,330</b>	<b>32,330</b>	—	<b>16,000</b>																					
2,471	07	2,520	—	a. Administration	—	2,570	—	2,570																																																																																																																									
2,493	97	2,650	—	b. Enseignement	—	3,550	—	3,550																																																																																																																									
9,981	89	10,050	—	c. Nourriture	180	10,920	—	10,740																																																																																																																									
4,470	70	4,000	—	d. Entretien	—	4,060	—	4,060																																																																																																																									
3,980	—	3,980	—	e. Loyer	—	3,980	—	3,980																																																																																																																									
1,568	45	1,800	—	f. Agriculture	9,400	6,350	3,050	—																																																																																																																									
<b>21,829</b>	<b>18</b>	<b>21,400</b>	—	Frais d'exploitation	<b>9,580</b>	<b>31,430</b>	—	<b>21,850</b>																																																																																																																									
2,205	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—																																																																																																																									
6,141	70	5,400	—	h. Pensions	6,750	900	5,850	—																																																																																																																									
<b>17,892</b>	<b>48</b>	<b>16,000</b>	—		<b>16,330</b>	<b>32,330</b>	—	<b>16,000</b>																																																																																																																									
<p>6. Sonvilier.</p> <table> <tr><td>3,577</td><td>91</td><td>3,200</td><td>—</td><td>a. Administration</td><td>—</td><td>3,200</td><td>—</td><td>3,200</td><td></td></tr> <tr><td>839</td><td>16</td><td>2,510</td><td>—</td><td>b. Enseignement</td><td>—</td><td>2,510</td><td>—</td><td>2,510</td><td></td></tr> <tr><td>6,581</td><td>15</td><td>11,000</td><td>—</td><td>c. Nourriture</td><td>—</td><td>11,500</td><td>—</td><td>11,500</td><td></td></tr> <tr><td>4,907</td><td>46</td><td>4,700</td><td>—</td><td>d. Entretien</td><td>—</td><td>5,000</td><td>—</td><td>5,000</td><td></td></tr> <tr><td>4,550</td><td>—</td><td>4,390</td><td>—</td><td>e. Loyer</td><td>—</td><td>4,390</td><td>—</td><td>4,390</td><td></td></tr> <tr><td>3,833</td><td>29</td><td>1,000</td><td>—</td><td>f. Agriculture</td><td>13,300</td><td>11,500</td><td>1,800</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td><b>24,288</b></td><td><b>97</b></td><td><b>24,800</b></td><td>—</td><td>Frais d'exploitation</td><td><b>13,300</b></td><td><b>38,100</b></td><td>—</td><td><b>24,800</b></td><td></td></tr> <tr><td>56,602</td><td>90</td><td>—</td><td>—</td><td>g. Augmentations et diminutions à l'inventaire</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td>2,230</td><td>—</td><td>6,000</td><td>—</td><td>h. Pensions</td><td>7,000</td><td>1,000</td><td>6,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td>16,898</td><td>99</td><td>—</td><td>—</td><td>(Frais avant l'ouverture de l'établissement.)</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td>67,560</td><td>86</td><td>—</td><td>—</td><td>(Subside pour les installations.)</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td></td></tr> <tr><td><b>28,000</b></td><td>—</td><td><b>18,800</b></td><td>—</td><td></td><td><b>20,300</b></td><td><b>39,100</b></td><td>—</td><td><b>18,800</b></td><td></td></tr> </table>										3,577	91	3,200	—	a. Administration	—	3,200	—	3,200		839	16	2,510	—	b. Enseignement	—	2,510	—	2,510		6,581	15	11,000	—	c. Nourriture	—	11,500	—	11,500		4,907	46	4,700	—	d. Entretien	—	5,000	—	5,000		4,550	—	4,390	—	e. Loyer	—	4,390	—	4,390		3,833	29	1,000	—	f. Agriculture	13,300	11,500	1,800	—		<b>24,288</b>	<b>97</b>	<b>24,800</b>	—	Frais d'exploitation	<b>13,300</b>	<b>38,100</b>	—	<b>24,800</b>		56,602	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—		2,230	—	6,000	—	h. Pensions	7,000	1,000	6,000	—		16,898	99	—	—	(Frais avant l'ouverture de l'établissement.)	—	—	—	—		67,560	86	—	—	(Subside pour les installations.)	—	—	—	—		<b>28,000</b>	—	<b>18,800</b>	—		<b>20,300</b>	<b>39,100</b>	—	<b>18,800</b>	
3,577	91	3,200	—	a. Administration	—	3,200	—	3,200																																																																																																																									
839	16	2,510	—	b. Enseignement	—	2,510	—	2,510																																																																																																																									
6,581	15	11,000	—	c. Nourriture	—	11,500	—	11,500																																																																																																																									
4,907	46	4,700	—	d. Entretien	—	5,000	—	5,000																																																																																																																									
4,550	—	4,390	—	e. Loyer	—	4,390	—	4,390																																																																																																																									
3,833	29	1,000	—	f. Agriculture	13,300	11,500	1,800	—																																																																																																																									
<b>24,288</b>	<b>97</b>	<b>24,800</b>	—	Frais d'exploitation	<b>13,300</b>	<b>38,100</b>	—	<b>24,800</b>																																																																																																																									
56,602	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—																																																																																																																									
2,230	—	6,000	—	h. Pensions	7,000	1,000	6,000	—																																																																																																																									
16,898	99	—	—	(Frais avant l'ouverture de l'établissement.)	—	—	—	—																																																																																																																									
67,560	86	—	—	(Subside pour les installations.)	—	—	—	—																																																																																																																									
<b>28,000</b>	—	<b>18,800</b>	—		<b>20,300</b>	<b>39,100</b>	—	<b>18,800</b>																																																																																																																									

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VIII. Assistance publique.</b>									
F. Maisons cantonales d'éducation.									
15,003	23	15,000	—	1. Landorf . . . . .	24,050	40,050	—	16,000	
17,682	85	14,000	—	2. Aarwangen . . . . .	24,700	38,500	—	13,800	
14,741	26	15,000	—	3. Cerlier . . . . .	31,800	46,800	—	15,000	
16,170	55	16,500	—	4. Kehrsatz . . . . .	19,100	35,600	—	16,500	
17,892	48	16,000	—	5. Bretièges . . . . .	16,330	32,330	—	16,000	
28,000	—	18,800	—	6. Sonvilier . . . . .	20,300	39,100	—	18,800	
<b>109,490</b>	<b>37</b>	<b>95,300</b>	—		<b>136,280</b>	<b>232,380</b>	—	<b>96,100</b>	
G. Subventions diverses.									
17,890	—	18,000	—	1. Bourses pour apprentissages . . . . .	—	18,000	—	18,000	
12,652	10	13,000	—	2. Assistance de malades non originaires du canton . . . . .	—	13,000	—	13,000	
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours . . . . .	—	5,000	—	5,000	
20,000	—	20,000	—	4. Subsides en cas de catastrophes . . . . .	—	20,000	—	20,000	
<b>55,542</b>	<b>10</b>	<b>56,000</b>	—		<b>—</b>	<b>56,000</b>	—	<b>56,000</b>	
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
41,000	—	41,000	—	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool . . . . .	41,000	—	41,000	—	
41,000	—	41,000	—	2. Subsides . . . . .	—	41,000	—	41,000	
—	—	—	—		<b>41,000</b>	<b>41,000</b>	—	—	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
tr.	ct	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>VIII. Assistance publique.</b>									
21,827	50	18,540	—	A. Frais d'administration de la Direction . . . . .	—	20,840	—	20,840	
27,193	65	27,500	—	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique . . . . .	—	25,400	—	25,400	
1,583,039	85	1,530,000	—	C. Assistance des indigents . . . . .	—	1,490,000	—	1,490,000	
53,400	—	67,200	—	D. Hospices régionaux d'invalides, subsides . . . . .	—	70,000	—	70,000	
23,000	—	23,000	—	E. Maisons d'éducation des districts, subsides . . . . .	—	23,000	—	23,000	
109,490	37	95,300	—	F. Maisons cantonales d'éducation . . . . .	136,280	232,380	—	96,100	
55,542	10	56,000	—	G. Subventions diverses . . . . .	—	56,000	—	56,000	
—	—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme . . . . .	41,000	41,000	—	—	
<b>1,873,493</b>	<b>47</b>	<b>1,817,540</b>	—		<b>177,280</b>	<b>1,958,620</b>	—	<b>1,781,340</b>	
—————									
<b>IX. a Economie publique.</b>									
<b>A. Frais d'administration de la Direction.</b>									
4,500	—	4,500	—	1. Traitements du secrétaire . . . . .	—	4,500	—	4,500	
10,700	—	10,700	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	11,000	—	11,000	
3,697	62	4,000	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	4,000	—	4,000	
1,450	—	1,450	—	4. Loyers . . . . .	—	1,450	—	1,450	
<b>20,347</b>	<b>62</b>	<b>20,650</b>	—		<b>—</b>	<b>20,950</b>	—	<b>20,950</b>	
—————									
<b>B. Statistique.</b>									
7,100	—	7,200	—	1. Traitements . . . . .	—	7,200	—	7,200	
2,996	42	3,000	—	2. Frais de bureau et d'impression . . . . .	—	3,000	—	3,000	
—	—	—	—	3. Statistique des finances des chemins de fer . . . . .	—	1,200	—	1,200	
—	—	—	—	4. Recensement des aliénés . . . . . (Recensement fédéral.)	—	1,000	—	1,000	
930	60	3,000	—		—	—	—	—	
—	—	2,500	—	(Recensement fédéral du bétail.)	—	—	—	—	
<b>11,027</b>	<b>02</b>	<b>15,700</b>	—		<b>—</b>	<b>12,400</b>	—	<b>12,400</b>	

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IX.<sup>a</sup> Economie publique.</b>									
<b>C. Commerce et industrie.</b>									
4,274	35	5,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général . . . . .	—	5,200	—	5,200	
9,305	—	6,500	—	2. Bourses . . . . .	—	6,500	—	6,500	
121,653	—	125,000	—	3. Ecoles professionnelles, industrielles et des beaux-arts . . . . .	—	135,000	—	135,000	
12,000	—	12,000	—	4. Conservatoire des arts et métiers . .	—	12,000	—	12,000	
4,042	83	5,000	—	5. Ecole et cours de ferrage . . . .	—	4,000	—	4,000	
				6. Chambre du commerce et de l'industrie:					
				a. Traitements des fonctionnaires . . .	—	8,000	—	8,000	
				b. Indemnités de séance et de route . .	—	1,000	—	1,000	
				c. Frais de bureau, voyages, publications	—	4,000	—	4,000	
				d. Traitement de l'employé . . . .	—	1,200	—	1,200	
				e. Loyer . . . . .	—	500	—	500	
				7. Technicum de Bienne, frais de construction, subside . . . . .	—	25,000	—	25,000	
				8. Bâtiment de l'école industrielle de St-Imier, subside . . . . .	—	5,000	—	5,000	
				(Contribution aux frais du livre publié par les associations de développement.)	—	—	—	—	
				(Exposition industrielle de Thoune, subside.)	—	—	—	—	
<b>275,345</b>	<b>40</b>	<b>169,200</b>	—			<b>207,400</b>	—	<b>207,400</b>	
<b>D. Technicum cantonal de Berthoud.</b>									
1. Enseignement:									
				a. Traitements des professeurs . . . .	—	61,400	—	61,400	
58,290	—	61,000	—	b. Matériel d'enseignement . . . .	—	6,900	—	6,900	
7,114	01	6,700	—	2. Administration:					
				a. Commission de surveillance et d'examen	—	800	—	800	
				b. Frais de bureau et de voyage . .	—	3,000	—	3,000	
				c. Chauffage, éclairage et nettoyage .	—	7,550	—	7,550	
				d. Concierge . . . . .	—	2,150	—	2,150	
<b>78,376</b>	<b>03</b>	<b>81,800</b>	—	Frais d'exploitation		<b>81,800</b>	—	<b>81,800</b>	
				3. Ecolages . . . . .	—	9,100	—	9,100	
				4. Subvention de la ville de Berthoud . .	—	15,800	—	15,800	
				5. Subvention de la Confédération . . .	—	25,300	—	25,300	
				6. Bourses. . . . .	—	3,200	—	3,200	
				(Produit du pré.)					
<b>29,440</b>	<b>02</b>	<b>34,800</b>	—			<b>50,200</b>	<b>85,000</b>	—	<b>34,800</b>

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes	
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.	
Administration Courante.										
<b>IX.<sup>a</sup> Economie publique.</b>										
<b>E. Poids et mesures.</b>										
1,500	—	1,500	—	1. Traitement de l'inspecteur . . . . .	—	1,500	—	1,500	—	
702	75	650	—	2. Frais de bureau et de déplacement . . . . .	—	650	—	650	—	
4,059	35	4,000	—	3. Frais d'inspection . . . . .	—	4,000	—	4,000	—	
1,741	75	1,000	—	4. Poids, mesures, appareils . . . . .	—	900	—	900	—	
700	—	950	—	5. Loyer . . . . .	—	950	—	950	—	
<b>8,703</b>	<b>85</b>	<b>8,100</b>	—		—	<b>8,000</b>	—	<b>8,000</b>	—	
<b>F. Police des denrées alimentaires.</b>										
5,000	—	5,000	—	1. Laboratoire du chimiste cantonal :	—	5,000	—	5,000	—	
—	—	—	—	a. Traitement du chimiste cantonal . . . . .	—	2,000	—	2,000	—	
7,820	—	7,800	—	c. Traitements des assistants et de l'employé . . . . .	—	8,500	—	8,500	—	
1,990	—	1,990	—	d. Loyer . . . . .	—	1,990	—	1,990	—	
2,761	78	2,700	—	e. Articles chimiques, littérature, éclairage, etc.	—	2,700	—	2,700	—	
3,600	90	4,000	—	f. Recettes des analyses . . . . .	4,000	—	4,000	—	—	
12,000	—	12,000	—	2. Inspections :	—	12,500	—	12,500	—	
4,732	80	5,000	—	a. Traitements des experts . . . . .	—	5,000	—	5,000	—	
1,210	—	2,400	—	c. Experts locaux pour l'inspection des viandes et l'examen préalable des vins	—	2,400	—	2,400	—	
377	25	500	—	d. Appareils et réactifs . . . . .	—	500	—	500	—	
562	50	710	—	3. Frais de bureau et d'impression . . . . .	—	710	—	710	—	
<b>32,853</b>	<b>43</b>	<b>34,100</b>	—		—	<b>4,000</b>	<b>41,300</b>	—	<b>37,300</b>	—
<b>G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.</b>										
32,018	86	27,000	—	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool .	32,000	—	32,000	—	—	
19,068	—	7,000	—	2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général . . . . .	—	12,000	—	12,000	—	
5,019	86	9,000	—	3. Cours de cuisine et de travaux de ménage . . . . .	—	8,000	—	8,000	—	
2,550	—	5,500	—	4. Subsides pour les cuisines populaires, cafés de tempérance, etc. . . . .	—	5,500	—	5,500	—	
5,381	—	5,500	—	5. Subsides pour les asiles d'alcoolisés et subventions pour le placement de buveurs indigents . . . . .	—	6,500	—	6,500	—	
—	—	—	—		—	<b>32,000</b>	<b>32,000</b>	—	—	



COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IX.<sup>b</sup> Service sanitaire.</b>									
<b>C. Maternité.</b>									
14,849	82	14,500	—	1. Administration . . . . .	600	15,600	—	15,000	
3,525	93	4,600	—	2. Enseignement . . . . .	—	4,600	—	4,600	
36,133	65	38,000	—	3. Nourriture . . . . .	1,000	38,500	—	37,500	
31,498	57	29,400	—	4. Entretien . . . . .	—	30,300	—	30,300	
1,983	95	1,600	—	5. Polyclinique gynécologique . . . . .	—	2,000	—	2,000	
17,200	—	17,200	—	6. Loyer . . . . .	—	17,200	—	17,200	
<b>105,191</b>	<b>92</b>	<b>105,300</b>	—	Frais d'exploitation	<b>1,600</b>	<b>108,200</b>	—	<b>106,600</b>	
<i>13,018</i>	—	<i>13,000</i>	—	7. Pensions des femmes en traitement . . . . .	<i>13,000</i>	—	<i>13,000</i>	—	
<i>5,400</i>	—	<i>5,000</i>	—	8. Pensions des élèves sages-femmes . . . . .	<i>5,000</i>	—	<i>5,000</i>	—	
<i>800</i>	—	<i>500</i>	—	9. Pensions des élèves gardes-malades . . . . .	<i>600</i>	—	<i>600</i>	—	
<i>410</i>	04	—	—	10. Augmentations et diminutions à l'inventaire . . . . .	—	—	—	—	
<b>86,383</b>	<b>96</b>	<b>86,800</b>	—		<b>20,200</b>	<b>108,200</b>	—	<b>88,000</b>	
<b>D. Cours d'instruction des sages-femmes.</b>									
1,143	90	2,500	—	1. Indemnités de pension et de voyage . . . . .	—	2,500	—	2,500	
<b>1,143</b>	<b>90</b>	<b>2,500</b>	—		<b>—</b>	<b>2,500</b>	—	<b>2,500</b>	
<b>E. Asile d'aliénés de la Waldau.</b>									
69,361	55	73,525	—	1. Administration . . . . .	4,270	76,855	—	72,585	
2,266	65	3,360	—	2. Enseignement et culte . . . . .	100	3,100	—	3,000	
151,066	60	162,000	—	3. Nourriture . . . . .	16,450	181,450	—	165,000	
105,481	51	105,400	—	4. Entretien . . . . .	12,400	120,400	—	108,000	
39,880	—	40,600	—	5. Loyers . . . . .	2,000	42,600	—	40,600	
9,540	79	10,700	—	6. Industrie . . . . .	29,200	19,200	10,000	—	
4,402	32	4,000	—	7. Agriculture . . . . .	66,000	62,000	4,000	—	
<b>354,113</b>	<b>20</b>	<b>370,185</b>	—	Frais d'exploitation	<b>130,420</b>	<b>505,605</b>	—	<b>375,185</b>	
<i>11,120</i>	25	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire . . . . .	—	—	—	—	
<i>221,384</i>	15	<i>230,000</i>	—	9. Pensions . . . . .	<i>235,365</i>	<i>365</i>	<i>235,000</i>	—	
<i>32,685</i>	—	<i>32,685</i>	—	10. Subside du fonds de la Waldau . . . . .	<i>32,685</i>	—	<i>32,685</i>	—	
<b>111,164</b>	<b>30</b>	<b>107,500</b>	—		<b>398,470</b>	<b>505,970</b>	—	<b>107,500</b>	

COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>IX.<sup>b</sup> Service sanitaire.</b>									
<b>F. Asile d'aliénés de Münsingen.</b>									
74,529	43	76,120	—	1. Administration . . . . .	—	83,120	—	83,120	
2,525	03	3,200	—	2. Enseignement et culte . . . . .	—	3,200	—	3,200	
188,027	37	188,700	—	3. Nourriture . . . . .	19,600	208,300	—	188,700	
100,923	99	100,900	—	4. Entretien . . . . .	—	93,900	—	93,900	
92,816	80	92,880	—	5. Loyer . . . . .	—	92,880	—	92,880	
10,639	78	10,800	—	6. Industrie . . . . .	10,800	—	10,800	—	
20,803	82	15,000	—	7. Agriculture . . . . .	65,500	50,500	15,000	—	
<b>427,379</b>	<b>02</b>	<b>436,000</b>	—	Frais d'exploitation	<b>95,900</b>	<b>531,900</b>	—	<b>436,000</b>	
944	15	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
231,004	70	230,000	—	9. Pensions . . . . .	230,000	—	230,000	—	
<b>195,430</b>	<b>17</b>	<b>206,000</b>	—		<b>325,900</b>	<b>531,900</b>	—	<b>206,000</b>	
<b>G. Asile d'aliénés de Bellelay.</b>									
31,841	81	31,620	—	1. Administration . . . . .	10,750	43,750	—	33,000	
2,016	—	1,700	—	2. Enseignement et culte . . . . .	—	1,700	—	1,700	
63,321	66	80,735	—	3. Nourriture . . . . .	16,000	96,980	—	80,980	
62,981	02	56,165	—	4. Entretien . . . . .	1,900	58,500	—	56,600	
10,598	50	10,970	—	5. Loyer . . . . .	800	11,470	—	10,670	
6,066	57	5,400	—	6. Industrie . . . . .	39,700	34,300	5,400	—	
3,887	37	1,790	—	7. Agriculture . . . . .	44,410	42,260	2,150	—	
<b>160,805</b>	<b>05</b>	<b>174,000</b>	—	Frais d'exploitation	<b>113,560</b>	<b>288,960</b>	—	<b>175,400</b>	
11,026	46	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
74,824	90	79,000	—	9. Pensions . . . . .	80,400	—	80,400	—	
8,611	05	—	—	(Remboursement des frais d'installation par le fonds de l'extension du service public des aliénés.)					
<b>88,395</b>	<b>56</b>	<b>95,000</b>	—		<b>193,960</b>	<b>288,960</b>	—	<b>95,000</b>	
<b>A. Frais d'administration . . . . .</b>									
9,279	94	9,450	—	B. Service sanitaire en général . . . . .	—	9,450	—	9,450	
479,626	40	477,500	—	C. Maternité . . . . .	30,000	480,000	—	450,000	
86,383	96	86,800	—	D. Cours d'instruction des sages-femmes . . . . .	20,200	108,200	—	88,000	
1,143	90	2,500	—	E. Asile d'aliénés de la Waldau . . . . .	—	2,500	—	2,500	
111,164	30	107,500	—	F. Asile d'aliénés de Münsingen . . . . .	398,470	505,970	—	107,500	
195,430	17	206,000	—	G. Asile d'aliénés de Bellelay . . . . .	325,900	531,900	—	206,000	
88,395	56	95,000	—		193,960	288,960	—	95,000	
<b>971,424</b>	<b>23</b>	<b>984,750</b>	—		<b>968,530</b>	<b>1,926,980</b>	—	<b>958,450</b>	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>X. Travaux publics.</b>									
<b>A. Frais d'administration de la Direction.</b>									
20,250	—	20,250	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	20,250	—	20,250	
26,800	—	27,100	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	27,300	—	27,300	
12,595	25	12,600	—	3. Frais de bureau et de déplacement . . . . .	—	12,600	—	12,600	
4,510	—	4,510	—	4. Loyers . . . . .	—	4,510	—	4,510	
<b>64,155</b>	<b>25</b>	<b>64,460</b>	—		—	<b>64,660</b>	—	<b>64,660</b>	
<b>B. Autorités de district.</b>									
26,500	—	26,500	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement . . . . .	—	27,000	—	27,000	
9,180	—	9,640	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	9,860	—	9,860	
9,557	05	10,600	—	3. Frais de bureau et de déplacement . . . . .	—	10,600	—	10,600	
<b>45,237</b>	<b>05</b>	<b>46,740</b>	—		—	<b>47,460</b>	—	<b>47,460</b>	
<b>C. Entretien des bâtiments de l'Etat.</b>									
95,492	80	110,000	—	1. Bâtiments de l'administration . . . . .	—	110,000	—	110,000	
51,609	25	52,000	—	2. Bâtiments curiaux . . . . .	—	52,000	—	52,000	
3,332	65	6,000	—	3. Eglises . . . . .	—	6,000	—	6,000	
220	25	1,000	—	4. Places publiques . . . . .	—	1,000	—	1,000	
17,822	10	23,000	—	5. Bâtiments civils . . . . .	—	23,000	—	23,000	
18,000	—	—	—	(Rachats de l'entretien de bâtiments curiaux.)	—	—	—	—	—
<b>186,477</b>	<b>05</b>	<b>192,000</b>	—		—	<b>192,000</b>	—	<b>192,000</b>	

COMPTÉ DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>X. Travaux publics.</b>									
<b>D. Constructions nouvelles de bâtiments.</b>									
450,000	—	250,000	—	1. Constructions nouvelles (suivant programme spécial) et amortissement des avances pour constructions nouvelles . . . . .		—	250,000	—	250,000
50,487	15	40,000	—	2. Bellelay, transformations . . . . .		25,000	25,000	—	— .
<b>450,000</b>	<b>—</b>	<b>250,000</b>	<b>—</b>			<b>25,000</b>	<b>275,000</b>	<b>—</b>	<b>250,000</b>
<b>E. Entretien des ponts et chaussées.</b>									
364,668	90	370,000	—	1. Traitements des cantonniers . . . . .		—	380,000	—	380,000
384,184	45	390,000	—	2. Entretien des routes . . . . .		5,000	400,000	—	395,000
83,027	02	60,000	—	3. Travaux de réfection et digues . . . . .		—	60,000	—	60,000
4,328	69	5,000	—	4. Frais divers . . . . .		—	5,000	—	5,000
1,186	50	2,000	—	5. Subventions pour plantations d'arbres fruitiers au bord des routes cantonales		—	2,000	—	2,000
2,154	75	2,500	—	6. Produit de la vente de parcelles et de l'herbe du bord des routes . . . . .		2,500	—	2,500	—
104,000	—	16,000	—	(Indemnité en faveur de la commune de Berne.)					
<b>939,240</b>	<b>81</b>	<b>840,500</b>	<b>—</b>			<b>7,500</b>	<b>847,000</b>	<b>—</b>	<b>839,500</b>
<b>F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.</b>									
312,500	—	225,000	—	1. Constructions diverses (suivant programme spécial) et amortissement des avances pour constructions de ponts et chaussées . . . . .		—	225,000	—	225,000
<b>312,500</b>	<b>—</b>	<b>225,000</b>	<b>—</b>			<b>—</b>	<b>225,000</b>	<b>—</b>	<b>225,000</b>





COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XII. Finances.</b>									
<b>A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.</b>									
4,500	—	4,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . . .	—	4,500	—	4,500	
10,400	—	12,200	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	12,200	—	12,200	
3,556	30	4,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement . . . . .	—	4,500	—	4,500	
1,310	—	1,310	—	4. Loyers . . . . .	—	1,310	—	1,310	
<b>19,766</b>	<b>30</b>	<b>22,510</b>	—		—	<b>22,510</b>	—	<b>22,510</b>	
<b>B. Contrôle cantonal des finances.</b>									
13,500	—	14,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	14,000	—	14,000	
22,315	—	24,800	—	2. Traitements des employés . . . . .	—	24,800	—	24,800	
1,504	55	2,500	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	2,500	—	2,500	
3,117	25	3,500	—	4. Frais d'impression et de reliure . . . . .	—	3,500	—	3,500	
1,010	—	1,010	—	5. Loyers . . . . .	—	1,010	—	1,010	
<b>41,446</b>	<b>80</b>	<b>45,810</b>	—		—	<b>45,810</b>	—	<b>45,810</b>	
<b>C. Caisses générales (Caisse cantonale et Recettes de district).</b>									
55,800	—	58,000	—	1. Traitements des caissiers . . . . .	—	58,000	—	58,000	
3,000	—	3,200	—	2. Traitement de l'employé de la caisse cantonale . . . . .	—	3,200	—	3,200	
1,819	50	4,000	—	3. Frais de bureau . . . . .	—	4,000	—	4,000	
660	—	660	—	4. Loyers . . . . .	—	1,790	—	1,790	
<b>61,279</b>	<b>50</b>	<b>65,860</b>	—		—	<b>66,990</b>	—	<b>66,990</b>	
———									
19,766	30	22,510	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines</i> . . . . .	—	22,510	—	22,510	
41,446	80	45,810	—	B. <i>Contrôle cantonal des finances</i> . . . . .	—	45,810	—	45,810	
61,279	50	65,860	—	C. <i>Caisses générales</i> . . . . .	—	66,990	—	66,990	
<b>122,492</b>	<b>60</b>	<b>134,180</b>	—		—	<b>135,310</b>	—	<b>135,310</b>	
———									

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
<b>XIII. Agriculture.</b>								
<b>A. Frais d'administration de la Direction.</b>								
8,700	—	8,700	—	1. Traitements des employés . . . . .	—	8,900	—	8,900
1,571	—	1,800	—	2. Frais de bureau . . . . .	—	1,800	—	1,800
480	—	480	—	3. Loyer . . . . .	—	480	—	480
<b>10,751</b>	<b>—</b>	<b>10,980</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>11,180</b>	<b>—</b>	<b>11,180</b>
<b>B. Economie rurale.</b>								
19,280	98	23,000	—	1. Encouragements à l'agriculture . . . . .	—	25,000	—	25,000
1,750	—	1,900	—	2. Amendement des terres:				
1,297	25	1,300	—	a. Traitement de l'ingénieur agricole . . . . .	1,900	3,800	—	1,900
10,000	—	5,000	—	b. Frais de bureau et de voyage . . . . .	—	1,300	—	1,300
26,000	—	20,000	—	c. Subsides pour l'amendement des terres agricoles . . . . .	—	5,000	—	5,000
22,972	20	25,000	—	d. Subsides pour l'amendement des pâturages alpestres . . . . .	—	20,000	—	20,000
1,298	90	2,500	—	3. Elève de l'espèce chevaline:				
81,912	35	80,000	—	a. Primes et frais . . . . .	—	25,000	—	25,000
15,733	20	16,000	—	b. Stations d'étalons . . . . .	—	2,500	—	2,500
25,000	—	20,000	—	4. Elève de l'espèce bovine, primes et frais . . . . .	—	80,000	—	80,000
21,658	23	25,000	—	5. Elève du petit bétail, primes et frais . . . . .	—	16,500	—	16,500
165,983	28	25,000	—	6. Encouragement de la culture des betteraves à sucre, subsides . . . . .	—	20,000	—	20,000
25,000	—	—	—	7. Assurance contre la grêle, subsides . . . . .	25,000	50,000	—	25,000
<b>417,886</b>	<b>39</b>	<b>244,700</b>	<b>—</b>	(Propriété du Liebefeld, amortissement.) (Exposition agricole de Thoune, subside.)				
					<b>26,900</b>	<b>249,100</b>	<b>—</b>	<b>222,200</b>
<b>C. Ecole d'agriculture.</b>								
1. Ecole :								
28,307	51	30,000	—	a. Enseignement . . . . .	—	30,000	—	30,000
1,149	85	1,000	—	b. Essais agricoles . . . . .	—	1,000	—	1,000
13,779	13	12,300	—	c. Administration . . . . .	—	13,000	—	13,000
3,281	65	7,500	—	d. Nourriture . . . . .	26,000	33,000	—	7,000
10,091	29	10,500	—	e. Entretien . . . . .	1,500	12,000	—	10,500
3,850	—	4,450	—	f. Loyer . . . . .	—	4,450	—	4,450
4,081	63	4,000	—	g. Travaux des élèves . . . . .	4,000	—	4,000	—
<b>56,377</b>	<b>80</b>	<b>61,750</b>	<b>—</b>	Frais d'exploitation	<b>31,500</b>	<b>93,450</b>	<b>—</b>	<b>61,950</b>
2,352	50	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—
13,440	—	16,000	—	i. Pensions des élèves . . . . .	16,000	—	16,000	—
2,700	—	4,800	—	k. Bourses . . . . .	—	4,800	—	4,800
14,235	80	15,000	—	l. Subvention de la Confédération . . . . .	15,000	—	15,000	—
<b>33,754</b>	<b>50</b>	<b>35,550</b>	<b>—</b>		<b>62,500</b>	<b>98,250</b>	<b>—</b>	<b>35,750</b>

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XIII. Agriculture.</b>									
<b>C. Ecole d'agriculture.</b>									
8,105	14	4,550	—	2. Exploitation du domaine . . . . .	74,500	70,450	4,050	—	—
<b>8,105</b>	<b>14</b>	<b>4,550</b>	—		<b>74,500</b>	<b>70,450</b>	<b>4,050</b>	—	—
33,754	50	35,550	—	1. Ecole . . . . .	62,500	98,250	—	35,750	—
8,105	14	4,550	—	2. Exploitation du domaine . . . . .	74,500	70,450	4,050	—	—
<b>25,649</b>	<b>36</b>	<b>31,000</b>	—		<b>137,000</b>	<b>168,700</b>	—	<b>31,700</b>	—
<b>D. Ecole d'industrie laitière.</b>									
21,739	46	23,400	—	1. Ecole :					
		—	—	a. Enseignement . . . . .	—	23,300	—	23,300	—
3,531	71	4,800	—	b. Essais laitiers . . . . .	—	500	—	500	—
8,224	75	8,200	—	c. Administration . . . . .	—	4,800	—	4,800	—
3,150	26	4,300	—	d. Nourriture . . . . .	1,400	10,200	—	8,800	—
2,020		2,020	—	e. Entretien . . . . .	1,500	4,750	—	3,250	—
1,200		1,200	—	f. Loyer . . . . .	—	2,020	—	2,020	—
			—	g. Travaux des élèves . . . . .	1,200	—	1,200	—	—
<b>37,466</b>	<b>18</b>	<b>41,520</b>	—	Frais d'exploitation	<b>4,100</b>	<b>45,570</b>	—	<b>41,470</b>	—
3,319		—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
8,600		7,200	—	i. Pensions des élèves . . . . .	7,200	—	7,200	—	—
2,200		1,600	—	k. Bourses . . . . .	—	1,600	—	1,600	—
10,839	18	11,700	—	l. Subvention de la Confédération . . .	11,650	—	11,650	—	—
<b>23,546</b>	—	<b>24,220</b>	—		<b>22,950</b>	<b>47,170</b>	—	<b>24,220</b>	—
2. Industrie laitière :									
3,218	40	3,350	—	a. Loyers et fermages . . . . .	—	3,350	—	3,350	—
2,117	33	1,000	—	b. Entretien des bâtiments . . . . .	—	1,000	—	1,000	—
1,122	70	1,000	—	c. Outils et appareils . . . . .	—	1,000	—	1,000	—
2,964	30	2,400	—	d. Combustible et éclairage . . . . .	—	2,600	—	2,600	—
1,782		1,800	—	e. Traitements et salaires . . . . .	—	1,800	—	1,800	—
3,725	30	4,000	—	f. Frais divers . . . . .	—	4,000	—	4,000	—
114,141	78	100,000	—	g. Achat de lait . . . . .	—	110,000	—	110,000	—
125,701	28	113,800	—	h. Produits . . . . .	124,000	—	124,000	—	—
902	80	8,000	—	i. Porcherie . . . . .	10,000	9,000	1,000	—	—
		7,000	—	k. Recettes et dépenses diverses . . .	—	—	—	—	—
<b>4,273</b>	<b>33</b>	<b>1,250</b>	—		<b>134,000</b>	<b>132,750</b>	<b>1,250</b>	—	—
1. Ecole . . . . .									
23,546	—	24,220	—	2. Laiterie . . . . .	22,950	47,170	—	24,220	—
4,273	33	1,250	—		134,000	132,750	1,250	—	—
<b>27,819</b>	<b>33</b>	<b>22,970</b>	—		<b>156,950</b>	<b>179,920</b>	—	<b>22,970</b>	—



COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XIV. Economie forestière.</b>									
<b>A. Frais de l'administration centrale des forêts.</b>									
4,200		4,200		1. Traitement du secrétaire . . . . .		—	4,200	—	4,200
9,175		9,400		2. Traitements des employés . . . . .		—	9,700	—	9,700
2,634	35	3,000		3. Frais de bureau et de voyage . . . . .		—	3,000	—	3,000
880		880		4. Loyers . . . . .		—	1,000	—	1,000
<b>16,889</b>	<b>35</b>	<b>17,480</b>				<b>—</b>	<b>17,900</b>	<b>—</b>	<b>17,900</b>
<b>B. Police forestière.</b>									
1. Inspecteurs des forêts :									
16,425		16,500		a. Traitements des inspecteurs des forêts		—	16,500	—	16,500
198	30	1,200		b. Frais de bureau . . . . .		—	1,200	—	1,200
1,819	95	3,600		c. Frais de voyage . . . . .		—	3,600	—	3,600
2. Forestiers d'arrondissement :									
78,650		79,800		a. Traitements des forestiers d'arrondissement		—	79,800	—	79,800
2,860	90	3,000		b. Frais de bureau . . . . .		—	3,000	—	3,000
17,099	35	18,000		c. Frais de voyage . . . . .		—	18,000	—	18,000
2,980		3,000		d. Loyers . . . . .		—	3,100	—	3,100
14,700		15,200		3. Gardes forestiers . . . . .		—	15,200	—	15,200
<b>28,462</b>	<b>50</b>	<b>29,000</b>		4. Subside de la Confédération pour les traitements et frais de voyage . . . . .		<b>29,000</b>	—	29,000	—
56,200		55,650		5. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement		—	55,700	—	55,700
<b>50,071</b>		<b>55,650</b>				<b>84,700</b>	<b>140,400</b>	—	<b>55,700</b>
<b>C. Encouragements à l'économie forestière.</b>									
1,381	45	5,000		1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture . . . . .		—	5,000	—	5,000
35,000		35,000		2. Correction de torrents et reboisement de montagnes . . . . .		—	35,000	—	35,000
<b>36,381</b>	<b>45</b>	<b>40,000</b>				<b>—</b>	<b>40,000</b>	—	<b>40,000</b>
A. Frais de l'administration centrale des forêts									
16,889	35	17,480		B. Police forestière . . . . .		—	17,900	—	17,900
50,071		55,650		C. Encouragements à l'économie forestière . . . . .		<b>84,700</b>	<b>140,400</b>	—	<b>55,700</b>
36,381	45	40,000				—	40,000	—	40,000
<b>103,341</b>	<b>80</b>	<b>113,130</b>				<b>84,700</b>	<b>198,300</b>	—	<b>113,600</b>

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XV. Forêts domaniales.</b>									
<b>A. Produits principaux et produits intermédiaires.</b>									
763,560	—	720,000	—	1. Produits principaux . . . . .	720,000	—	720,000	—	—
150,558	—	140,000	—	2. Produits intermédiaires . . . . .	140,000	—	140,000	—	—
<b>914,118</b>	—	<b>860,000</b>	—		<b>860,000</b>	—	<b>860,000</b>	—	—
<b>B. Produits accessoires.</b>									
573	85	900	—	1. Ventes de souches . . . . .	1,000	500	500	—	—
782	—	1,500	—	2. Ventes de tourbe, etc. . . . .	800	—	800	—	—
18,285	09	17,000	—	3. Droits de parcours et fermages . . .	17,000	—	17,000	—	—
<b>19,640</b>	94	<b>19,400</b>	—		<b>18,800</b>	<b>500</b>	<b>18,300</b>	—	—
<b>C. Frais d'aménagement.</b>									
8,762	76	20,000	—	1. Cultures forestières . . . . .	50,000	70,000	—	20,000	—
28,000	—	28,000	—	2. Chemins . . . . .	—	28,000	—	28,000	—
33,704	50	35,000	—	3. Frais de garde . . . . .	—	35,000	—	35,000	—
161,050	20	165,000	—	4. Frais de façonnage . . . . .	—	165,000	—	165,000	—
925	65	1,500	—	5. Frais d'abornement et de plans . . .	—	1,500	—	1,500	—
4,433	04	8,000	—	6. Frais des mises . . . . .	—	8,000	—	8,000	—
944	20	1,000	—	7. Frais de justice . . . . .	—	1,000	—	1,000	—
5,586	20	5,600	—	8. Plantations au Grand Marais . . . .	—	5,600	—	5,600	—
1,749	15	3,000	—	9. Entretien des bâtiments . . . . .	—	3,000	—	3,000	—
<b>245,155</b>	70	<b>267,100</b>	—		<b>50,000</b>	<b>317,100</b>	—	<b>267,100</b>	—
<b>D. Charges.</b>									
7,989	60	8,000	—	1. Bois des usagers et des pauvres . . .	—	8,000	—	8,000	—
34,765	59	35,000	—	2. Contributions publiques . . . . .	—	36,000	—	36,000	—
47,519	18	47,000	—	3. Contributions communales . . . . .	—	48,000	—	48,000	—
—	—	3,000	—	4. Bois pour endiguements . . . . .	—	3,000	—	3,000	—
<b>90,274</b>	37	<b>93,000</b>	—		<b>—</b>	<b>95,000</b>	—	<b>95,000</b>	—

COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XV. Forêts domaniales.</b>									
E. Frais d'administration.									
56,200		55,650		1. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement					
3,500		3,500		2. Caisse de secours des ouvriers forestiers, subside . . . . .		—	55,700	—	55,700
<b>59,700</b>		<b>59,150</b>				—	3,500	—	3,500
						—	<b>59,200</b>	—	<b>59,200</b>
—————									
914,118		860,000		A. <i>Produits principaux et produits intermédiaires</i> . . . . .	860,000	—	860,000	—	
19,640	94	19,400		B. <i>Produits accessoires</i> . . . . .	18,800	500	18,300	—	
245,155	70	267,100		C. <i>Frais d'aménagement</i> . . . . .	50,000	317,100	—	267,100	
90,274	37	93,000		D. <i>Charges</i> . . . . .	—	95,000	—	95,000	
59,700		59,150		E. <i>Frais d'administration</i> . . . . .	—	59,200	—	59,200	
<b>538,628</b>	<b>87</b>	<b>460,150</b>			<b>928,800</b>	<b>471,800</b>	<b>457,000</b>	—	
					—	—	—	—	
—————									
<b>XVI. Domaines de l'Etat.</b>									
A. <i>Produit.</i>									
151,635	62	144,000		1. Domaines et bâtiments civils . . . . .	151,000	1,000	150,000	—	
14,128	60	14,400		2. Domaines et bâtiments curiaux . . . . .	12,000	—	12,000	—	
17,620		17,320		3. Eglises . . . . .	16,320	—	16,320	—	
590,685		640,730		4. Bâtiments servant à l'administration . . . . .	645,420	—	645,420	—	
127,660		127,660		5. Bâtiments militaires . . . . .	127,660	—	127,660	—	
16,547	85	10,200		6. Vente de produits . . . . .	10,200	—	10,200	—	
295	15	190		7. Recettes diverses . . . . .	200	—	200	—	
<b>918,572</b>	<b>22</b>	<b>954,500</b>			<b>962,800</b>	<b>1,000</b>	<b>961,800</b>	—	
					—	—	—	—	

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XVI. Domaines de l'Etat.</b>									
<b>B. Frais d'aménagement.</b>									
13,173	71	18,000	—	1. Frais de culture et d'amélioration . . . . .	—	18,000	—	18,000	—
—	—	500	—	2. Frais d'abonnement et de plans . . . . .	—	500	—	500	—
560	10	1,500	—	3. Frais de surveillance . . . . .	—	1,500	—	1,500	—
3,493	64	5,400	—	4. Frais des ventes et amodiatisons . . . . .	600	6,000	—	5,400	—
46,556	61	47,000	—	5. Assurance contre l'incendie . . . . .	—	47,000	—	47,000	—
<b>63,784</b>	<b>06</b>	<b>72,400</b>	—		<b>600</b>	<b>73,000</b>	—	<b>72,400</b>	—
<b>C. Charges.</b>									
16,872	64	19,000	—	1. Contributions publiques . . . . .	—	19,000	—	19,000	—
16,755	39	16,650	—	2. Contributions communales . . . . .	—	16,650	—	16,650	—
<b>33,628</b>	<b>03</b>	<b>35,650</b>	—		<b>—</b>	<b>35,650</b>	—	<b>35,650</b>	—
918,572	22	954,500	—	A. <i>Produits</i> . . . . .	962,800	1,000	961,800	—	—
63,784	06	72,400	—	B. <i>Frais d'aménagement</i> . . . . .	600	73,000	—	72,400	—
33,628	03	35,650	—	C. <i>Charges</i> . . . . .	—	35,650	—	35,650	—
<b>821,160</b>	<b>13</b>	<b>846,450</b>	—		<b>963,400</b>	<b>109,650</b>	<b>853,750</b>	—	—

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.					
				XVII. Caisse des domaines.					
60,252	40	67,200	—	A. Intérêts des créances . . . . .	85,300	—	85,300	—	—
89,881	65	89,700	—	B. Intérêts des dettes . . . . .	—	90,000	—	—	90,000
<b>29,629</b>	<b>25</b>	<b>22,500</b>	—		<b>85,300</b>	<b>90,000</b>	—	—	<b>4,700</b>
				XVIII. Caisse hypothécaire.					
				A. Produit.					
5,687,184	13	5,983,500	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires . . . . .	6,259,000	—	6,259,000	—	—
243,289	65	246,500	—	2. Intérêts des prêts aux communes . . . . .	255,000	—	255,000	—	—
310,610	04	365,800	—	3. Intérêts des placements temporaires . . . . .	280,500	—	280,500	—	—
12,578	05	13,000	—	4. Commissions . . . . .	18,000	5,000	13,000	—	—
16,418	90	15,600	—	5. Loyer du bâtiment d'administration . . . . .	19,500	3,500	16,000	—	—
1,500,000	—	1,500,000	—	6. Intérêt de l'emprunt de fr. 50,000,000, 3 %	—	1,500,000	—	—	1,500,000
12,226	75	12,000	—	7. Service de l'emprunt . . . . .	—	12,000	—	—	12,000
192,663	—	192,700	—	8. Amortissement des frais de l'emprunt . . . . .	—	192,700	—	—	192,700
1,626,327	20	1,955,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse . . . . .	—	2,036,000	—	—	2,036,000
398,484	55	440,000	—	10. Intérêts des dépôts en compte courant . . . . .	—	468,000	—	—	468,000
915,175	40	943,200	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne . . . . .	—	962,000	—	—	962,000
43,660	20	50,800	—	12. Intérêts d'emprunts temporaires . . . . .	—	63,300	—	—	63,300
—	—	4,400	—	13. a Pertes et réductions . . . . .	—	3,900	—	—	3,900
30,000	—	30,000	—	13. b Réserve pour couvrir les pertes sur les valeurs . . . . .	—	30,000	—	—	30,000
104,375	—	128,300	—	14. Impôts . . . . .	—	133,600	—	—	133,600
800,000	—	800,000	—	15. Intérêt du fonds capital . . . . .	—	800,000	—	—	800,000
<b>647,168</b>	<b>67</b>	<b>568,000</b>	—		<b>6,832,000</b>	<b>6,210,000</b>	<b>622,000</b>	—	—
				B. Frais d'administration.					
6,774	20	7,000	—	1. Indemnités des autorités d'administration . . . . .	—	7,000	—	—	7,000
31,600	—	37,000	—	2. Traitements des fonctionnaires . . . . .	—	39,000	—	—	39,000
51,060	—	52,000	—	3. Traitements des employés . . . . .	—	54,000	—	—	54,000
7,000	—	7,000	—	4. Loyers . . . . .	—	7,000	—	—	7,000
12,399	40	11,500	—	5. Frais de bureau . . . . .	—	3,500	16,000	—	12,500
175	58	500	—	6. Frais judiciaires et de poursuites . . . . .	—	4,000	4,500	—	500
3,520	85	3,000	—	7. Emoluments . . . . .	—	3,000	—	—	3,000
<b>105,488</b>	<b>33</b>	<b>112,000</b>	—		<b>10,500</b>	<b>127,500</b>	—	—	<b>117,000</b>
				C. Intérêts du fonds capital . . . . .	800,000	—	800,000	—	—
					<b>800,000</b>	—	<b>800,000</b>	—	—



COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XX. Capital de la Caisse de l'Etat.</b>									
<b>A. Intérêts des créances.</b>									
17,944	04	240,000	—	1. Intérêts des placements :					
221,898	40	100,000	—	a. Dépôt à la Banque cantonale . . .	50,000	—	50,000	—	
82,102	50	50,000	—	b. Obligations . . . . .	210,000	—	210,000	—	
411,760	90	100,000	—	c. Actions de chemins de fer . . .	70,000	—	70,000	—	
16,871	98	10,000	—	2. Intérêts d'avances :					
5,149	98	5,000	—	a. Administrations spéciales. . . .	100,000	—	100,000	—	
2,084	39	—	—	b. Entreprises d'utilité publique . .	10,000	—	10,000	—	
721,924	11	505,000	—	3. Intérêts de créances diverses et intérêts de retard . . . . .	5,000	—	5,000	—	
				4. Recettes diverses . . . . .	—	—	—	—	
						445,000	—	445,000	—
<b>B. Intérêts des dettes.</b>									
53,001	78	15,000	—	1. Intérêts des dépôts :					
12,457	61	12,000	—	a. Administrations spéciales . . . .	—	20,000	—	20,000	
948	07	1,000	—	b. Consignations judiciaires . . . .	—	12,000	—	12,000	
387	65	—	—	c. Consignations administratives . .	—	1,000	—	1,000	
7,410	73	7,000	—	d. Fonds spéciaux . . . . .	—	—	—	—	
5,297	80	5,000	—	e. Dépôts divers . . . . .	—	7,000	—	7,000	
78,728	34	40,000	—	2. Escomptes pour paiements au comptant	—	5,000	—	5,000	
					—	45,000	—	45,000	
721,924	11	505,000	—	A. Intérêts des créances . . . . .	445,000	—	445,000	—	
78,728	34	40,000	—	B. Intérêts des dettes . . . . .	—	45,000	—	45,000	
643,195	77	465,000	—		445,000	45,000	400,000	—	



COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.</b>									
<b>A. Chasse.</b>									
58,689	30	50,000	—	1. Patentes de chasse . . . . .	50,000	—	50,000	—	—
11,020	—	10,000	—	2. Part des communes, 20 % . . . . .	—	10,000	—	10,000	10,000
7,494	30	8,000	—	3. Frais de surveillance et de perception . . . . .	—	9,600	—	—	9,600
1,367	07	1,200	—	4. Indemnité de la Confédération . . . . .	1,700	—	1,700	—	—
<b>41,542</b>	<b>07</b>	<b>33,200</b>	—		<b>51,700</b>	<b>19,600</b>	<b>32,100</b>	—	—
<b>B. Pêche.</b>									
8,478	—	8,000	—	1. Ferme de la pêche et patentes . . . . .	8,000	—	8,000	—	—
6,555	55	6,000	—	2. Frais de surveillance et de perception . . . . .	—	6,000	—	—	6,000
789	—	2,000	—	3. Encouragements à la pisciculture . . . . .	—	2,000	—	—	2,000
3,084	02	2,500	—	4. Indemnité de la Confédération . . . . .	2,500	—	2,500	—	—
356	75	.200	—	5. Etablissement de pisciculture . . . . .	200	—	200	—	—
—	—	500	—	6. Frais de justice . . . . .	—	500	—	—	500
<b>4,574</b>	<b>22</b>	<b>2,200</b>	—		<b>10,700</b>	<b>8,500</b>	<b>2,200</b>	—	—
<b>C. Mines.</b>									
1,200	—	1,200	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines . . . . .	—	1,200	—	—	1,200
3,545	44	4,000	—	2. Droits d'exploitation du mineraï de fer . . . . .	4,000	—	4,000	—	—
3. Carrières :									
173	92	200	—	a. Droits de concession . . . . .	200	—	200	—	—
2,009	01	2,000	—	b. Carrière de Stockern, exploitation . . . . .	2,000	—	2,000	—	—
1,451	85	2,500	—	4. Recherche de gisements miniers . . . . .	—	2,500	—	—	2,500
<b>3,076</b>	<b>52</b>	<b>2,500</b>	—		<b>6,200</b>	<b>3,700</b>	<b>2,500</b>	—	—
—									
<b>41,542</b>	<b>07</b>	<b>33,200</b>	—	<b>A. Chasse</b> . . . . .	<b>51,700</b>	<b>19,600</b>	<b>32,100</b>	—	—
<b>4,574</b>	<b>22</b>	<b>2,200</b>	—	<b>B. Pêche</b> . . . . .	<b>10,700</b>	<b>8,500</b>	<b>2,200</b>	—	—
<b>3,076</b>	<b>52</b>	<b>2,500</b>	—	<b>C. Mines</b> . . . . .	<b>6,200</b>	<b>3,700</b>	<b>2,500</b>	—	—
<b>49,192</b>	<b>81</b>	<b>37,900</b>	—		<b>68,600</b>	<b>31,800</b>	<b>36,800</b>	—	—
—									



COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.				
				XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.				
				A. Droits de timbre.				
75,526	90	55,000	—	1. Papier timbré . . . . .	55,000	—	55,000	—
408,568	50	385,000	—	2. Estampilles . . . . .	385,000	—	385,000	—
30,758	30	30,000	—	3. Timbre des cartes à jouer . . . . .	30,000	—	30,000	—
<b>514,853</b>	<b>70</b>	<b>470,000</b>	<b>—</b>		<b>470,000</b>	<b>—</b>	<b>470,000</b>	<b>—</b>
				B. Impôt sur les billets de banque.				
114,406	15	118,000	—	1. Banque cantonale . . . . .	118,000	—	118,000	—
<b>114,406</b>	<b>15</b>	<b>118,000</b>	<b>—</b>		<b>118,000</b>	<b>—</b>	<b>118,000</b>	<b>—</b>
				C. Frais d'exploitation.				
11,492	50	12,000	—	1. Matériel et entretien des appareils . . . . .	—	12,000	—	12,000
24,462	48	25,000	—	2. Commissions des débitants . . . . .	—	25,000	—	25,000
189	15	300	—	3. Frais divers de perception . . . . .	—	300	—	300
<b>36,144</b>	<b>13</b>	<b>37,300</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>37,300</b>	<b>—</b>	<b>37,300</b>
				D. Frais d'administration.				
5,500	—	6,000	—	1. Traitements des employés . . . . .	—	6,000	—	6,000
2,299	65	3,000	—	2. Frais de bureau . . . . .	—	3,000	—	3,000
525	—	525	—	3. Loyers . . . . .	—	525	—	525
<b>8,324</b>	<b>65</b>	<b>9,525</b>	<b>—</b>		<b>—</b>	<b>9,525</b>	<b>—</b>	<b>9,525</b>
				—				
<b>514,853</b>	<b>70</b>	<b>470,000</b>	<b>—</b>	A. Droits de timbre . . . . .	<b>470,000</b>	<b>—</b>	<b>470,000</b>	<b>—</b>
<b>114,406</b>	<b>15</b>	<b>118,000</b>	<b>—</b>	B. Impôt sur les billets de banque . . . . .	<b>118,000</b>	<b>—</b>	<b>118,000</b>	<b>—</b>
<b>36,144</b>	<b>13</b>	<b>37,300</b>	<b>—</b>	C. Frais d'exploitation . . . . .	<b>—</b>	<b>37,300</b>	<b>—</b>	<b>37,300</b>
<b>8,324</b>	<b>65</b>	<b>9,525</b>	<b>—</b>	D. Frais d'administration . . . . .	<b>—</b>	<b>9,525</b>	<b>—</b>	<b>9,525</b>
<b>584,791</b>	<b>07</b>	<b>541,175</b>	<b>—</b>		<b>588,000</b>	<b>46,825</b>	<b>541,175</b>	<b>—</b>
				—				

COMPTES DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XXV. Emoluments.</b>									
<b>A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.</b>									
637,471	61	600,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture . . . . .	620,000	—	620,000	—	—
116,891	25	110,000	—	2. Emoluments fixes des secrétaires de préfecture . . . . .	120,000	—	120,000	—	—
345,160	25	300,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites . . . . .	330,000	—	330,000	—	—
1,258	60	800	—	4. Frais de perception . . . . .	—	800	—	—	800
<b>1,098,264</b>	<b>51</b>	<b>1,009,200</b>	—		<b>1,070,000</b>	<b>800</b>	<b>1,069,200</b>	—	—
<b>B. Chancellerie d'Etat.</b>									
30,214	90	30,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation . . . . .	30,000	—	30,000	—	—
<b>30,214</b>	<b>90</b>	<b>30,000</b>	—		<b>30,000</b>	<b>—</b>	<b>30,000</b>	—	—
<b>C. Greffe de la Cour suprême.</b>									
6,000	—	5,000	—	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente . . . . . (Emoluments en matière pénale, v. III <sup>b</sup> , G, 2.)	5,000	—	5,000	—	—
<b>6,000</b>	—	<b>5,000</b>	—		<b>5,000</b>	<b>—</b>	<b>5,000</b>	—	—
<b>D. Justice et police.</b>									
15,824	15	13,000	—	1. Emoluments des Directions de la justice et de la police . . . . .	13,000	—	13,000	—	—
74,564	95	70,000	—	2. Patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés . . . . .	70,000	—	70,000	—	—
58,441	70	50,000	—	3. Patentes des commis-voyageurs . . . . .	50,000	—	50,000	—	—
<b>148,830</b>	<b>80</b>	<b>133,000</b>	—		<b>133,000</b>	<b>—</b>	<b>133,000</b>	—	—

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.				
<b>XXV. Emoluments.</b>								
E. Direction de l'intérieur.								
3,795	68	2,500	—	1. Droits de concessions . . . . .	2,500	—	2,500	—
8,771	43	7,000	—	2. Emoluments divers et droits de patente	7,000	—	7,000	—
<b>12,567</b>	<b>11</b>	<b>9,500</b>	<b>—</b>		<b>9,500</b>	<b>—</b>	<b>9,500</b>	<b>—</b>
F. Direction des finances.								
195	40	100	—	1. Emoluments et patentes des débitants de sel . . . . .	100	—	100	—
<b>195</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>—</b>		<b>100</b>	<b>—</b>	<b>100</b>	<b>—</b>
1,098,264	51	1,009,200	—	A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites . . . . .	1,070,000	800	1,069,200	—
30,214	90	30,000	—	B. Chancellerie d'Etat . . . . .	30,000	—	30,000	—
6,000	—	5,000	—	C. Greffe de la Cour suprême . . . . .	5,000	—	5,000	—
148,830	80	133,000	—	D. Justice et police . . . . .	133,000	—	133,000	—
12,567	11	9,500	—	E. Direction de l'intérieur . . . . .	9,500	—	9,500	—
195	40	100	—	F. Direction des finances . . . . .	100	—	100	—
<b>1,296,072</b>	<b>72</b>	<b>1,186,800</b>	<b>—</b>		<b>1,247,600</b>	<b>800</b>	<b>1,246,800</b>	<b>—</b>



COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.	Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
<b>XXVII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.</b>								
				<b>A. Patentes d'auberge.</b>				
1,019,721	54	1,000,000	—	1. Patentes d'auberge . . . . .	1,049,000	29,000	1,020,000	—
96,606	18	100,000	—	2. Part des communes, 10 % . . . . .	—	102,000	—	102,000
<b>923,115</b>	<b>36</b>	<b>900,000</b>	—		<b>1,049,000</b>	<b>131,000</b>	<b>918,000</b>	—
				<b>B. Permis de vente des spiritueux.</b>				
37,394	—	38,000	—	1. Permis de vente . . . . .	38,000	—	38,000	—
19,957	75	19,000	—	2. Part des communes, 50 % . . . . .	—	19,000	—	19,000
<b>17,436</b>	<b>25</b>	<b>19,000</b>	—		<b>38,000</b>	<b>19,000</b>	<b>19,000</b>	—
				<b>C. Frais de perception.</b>				
338	10	1,000	—	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression . . . . .	—	2,000	—	2,000
<b>338</b>	<b>10</b>	<b>1,000</b>	—		<b>—</b>	<b>2,000</b>	<b>—</b>	<b>2,000</b>



COMpte DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XXIX. Taxe militaire.</b>									
<b>A. Taxe militaire.</b>									
530,563	90	510,000	—	1. Contribuables présents . . . . .	530,000	—	530,000	—	—
46,329	40	27,000	—	2. Contribuables absents du pays . . .	27,000	—	27,000	—	—
1,452	50	3,000	—	3. Militaires astreints au paiement de la taxe . . . . .	3,000	—	3,000	—	—
289,172	90	270,000	—	4. Part de la Confédération, 50 % . . . .	—	280,000	—	280,000	—
<b>289,172</b>	<b>90</b>	<b>270,000</b>	—		<b>560,000</b>	<b>280,000</b>	<b>280,000</b>	—	—
<b>B. Frais de taxation et de perception.</b>									
5,300	—	5,700	—	1. Traitements des employés . . . . .	—	5,700	—	5,700	—
5,238	62	6,000	—	2. Frais de taxation . . . . .	—	6,000	—	6,000	—
39,004	07	34,000	—	3. Frais de perception, d'impression et de poursuites . . . . .	—	40,000	—	40,000	—
<b>49,542</b>	<b>69</b>	<b>45,700</b>	—		<b>—</b>	<b>51,700</b>	<b>—</b>	<b>51,700</b>	—
—————									
289,172	90	270,000	—	A. Taxe militaire . . . . .	560,000	280,000	280,000	—	—
49,542	69	45,700	—	B. Frais de taxation et de perception . . . .	—	51,700	—	51,700	—
<b>239,630</b>	<b>21</b>	<b>224,300</b>	—		<b>560,000</b>	<b>331,700</b>	<b>228,300</b>	—	—
—————									

COMPTE DE 1900.		BUDGET DE 1901.		Budget de l'année 1902.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
<b>XXX. Impôts directs.</b>									
<b>A. Impôt sur la fortune.</b>									
1,887,619	12	1,870,000		1. Impôt foncier :					
522,736	72	512,400		a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 %	1,880,000	—	1,880,000	—	—
				b. dans le Jura, 2,1 % . . . . .	514,500	—	514,500	—	—
1,151,559	65	1,060,000		2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques :					
150,603	47	134,400		a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 %	1,100,000	—	1,100,000	—	—
21,547	98	12,000		b. dans le Jura, 2,1 % . . . . .	140,000	—	140,000	—	—
11,175	55	8,000		3. Recouvrement complémentaire . . . . .	15,000	—	15,000	—	—
				4. Amendes . . . . .	10,000	—	10,000	—	—
<b>3,745,242</b>	<b>49</b>	<b>3,596,800</b>			<b>3,659,500</b>	—	<b>3,659,500</b>	—	—
<b>B. Impôt du revenu.</b>									
1,526,262	01	1,375,000		1. Impôt du revenu de 1 <sup>re</sup> classe :					
497,033	60	435,000		a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 %	1,450,000	—	1,450,000	—	—
				b. dans le Jura, 3,15 % . . . . .	460,000	—	460,000	—	—
21,286	70	20,000		2. Impôt du revenu de II <sup>e</sup> classe :					
3,473	22	4,000		a. dans l'ancienne partie du canton, 5 %	20,000	—	20,000	—	—
				b. dans le Jura, 4,2 % . . . . .	3,000	—	3,000	—	—
575,717	78	565,000		3. Impôt du revenu de III <sup>e</sup> classe :					
35,885	64	35,000		a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25 %	560,000	—	560,000	—	—
34,254	07	15,000		b. dans le Jura, 5,25 % . . . . .	34,000	—	34,000	—	—
13,969	75	6,000		4. Recouvrement complémentaire . . . . .	20,000	—	20,000	—	—
				5. Amendes . . . . .	8,000	—	8,000	—	—
<b>2,707,882</b>	<b>77</b>	<b>2,455,000</b>			<b>2,555,000</b>	—	<b>2,555,000</b>	—	—
<b>C. Frais de taxation et de perception.</b>									
11,571	85	12,000		1. Commissions de l'impôt du revenu . . . . .	—	14,000	—	14,000	
77,182	07	76,000		2. Provisions de perception :					
83,316	37	74,500		a. pour l'impôt sur la fortune . . . . .	—	74,700	—	74,700	
7,552	90	10,000		b. pour l'impôt du revenu . . . . .	—	77,900	—	77,900	
5,453	10	5,500		3. Frais de la révision de l'impôt . . . . .	—	15,000	—	15,000	
8,767	55	10,000		4. Indemnités aux communes . . . . .	—	5,500	—	5,500	
				5. Frais divers de perception . . . . .	—	10,000	—	10,000	
<b>193,843</b>	<b>84</b>	<b>188,000</b>				<b>197,100</b>	—	<b>197,100</b>	





# Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif,

pour être transmis au Grand Conseil,

concernant

# le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1902.

(Décembre 1901.)

*Monsieur le président,*

*Messieurs les membres du Conseil-exécutif,*

Le projet de budget des recettes et des dépenses du canton de Berne, tel qu'il est sorti de vos délibérations des 2 et 3 décembre 1901, évalue

les *recettes* à . . . . . fr. 30,275,930  
et les *dépenses* à . . . . . » 31,022,655

*Excédent des dépenses* fr. 746,725

ou, en ne considérant que les sommes nettes des différentes branches de l'administration,

les *recettes* à . . . . . fr. 15,268,180  
et les *dépenses* à . . . . . » 16,014,905

*Excédent des dépenses* fr. 746,725

Le présent projet diffère ainsi qu'il suit du *budget arrêté pour l'année 1901* par le Grand Conseil:

*Dépenses en plus:*

VI. Instruction publique . . . . .	fr. 85,715
IX. <sup>a</sup> Economie publique . . . . .	» 38,300
III. <sup>b</sup> Police . . . . .	» 32,150
XI. Emprunts . . . . .	» 22,055
II. Administration judiciaire . . . . .	» 6,990
V. Cultes . . . . .	» 4,110
I. Administration générale . . . . .	» 3,950
XII. Finances . . . . .	» 1,130
XIV. Forêts . . . . .	» 470
VII. Affaires communales . . . . .	» 200
Total des augmentations de dépenses	fr. 195,070

*Dépenses en moins:*

VIII. Assistance publique . . . . .	fr. 36,200
IX. <sup>b</sup> Affaires sanitaires . . . . .	» 26,300
XIII. Agriculture . . . . .	» 22,400
IV. Affaires militaires . . . . .	» 20,000
XVII. Caisse des domaines . . . . .	» 17,800
III. <sup>a</sup> Justice . . . . .	» 250
X. Travaux publics . . . . .	» 80
Total des diminutions de dépenses	fr. 123,030

*Excédent des dépenses:*

d'après le budget de 1901 . . . . .	fr. 991,635
d'après le budget proposé pour 1902 . . . . .	» 746,725
Dépenses nettes en moins, comme ci-dessus, . . . . .	<u>fr. 244,910</u>

Comparé au *Compte de l'année 1900*, le budget de 1902 présente les différences ci-après :

*Dépenses en plus:*

XI. <i>Emprunts</i> . . . . .	fr. 932,246.75
VI. <i>Instruction publique</i> . . . . .	» 100,943.78
III. <sup>b</sup> <i>Police</i> . . . . .	» 53,152.31
V. <i>Cultes</i> . . . . .	» 17,694.39
XII. <i>Finances</i> . . . . .	» 12,817.40
XIV. <i>Forêts</i> . . . . .	» 10,258.20
III. <sup>a</sup> <i>Justice</i> . . . . .	» 5,012.35
VII. <i>Affaires communales</i> . . . . .	» 302.40
Total des dépenses en plus	<u>fr. 1,132,422.58</u>

*Dépenses en moins:*

X. <i>Travaux publics</i> . . . . .	fr. 376,592.43
XIII. <i>Agriculture</i> . . . . .	» 183,843.24
XXXI. <i>Imprévu</i> . . . . .	» 147,076.75
VIII. <i>Assistance publique</i> . . . . .	» 92,153.47
IX. <sup>a</sup> <i>Economie publique</i> . . . . .	» 56,119.39
XVII. <i>Caisse des domaines</i> . . . . .	» 24,929.25
IV. <i>Affaires militaires</i> . . . . .	» 20,427.43
IX. <sup>b</sup> <i>Affaires sanitaires</i> . . . . .	» 12,974.23
I. <i>Administration générale</i> . . . . .	» 10,620.35
II. <i>Administration judiciaire</i> . . . . .	» 6,437.55
Total des dépenses en moins	<u>fr. 931,174.09</u>

*Recettes en moins:*

XX. <i>Caisse de l'Etat</i> . . . . .	fr. 243,195.77
XXX. <i>Impôts directs</i> . . . . .	» 242,849.92
XXVIII. <i>Part de la recette de l'alcool</i> . . . . .	» 190,521.90
XXVI. <i>Impôt des successions et donations</i> . . . . .	» 150,946.24
XV. <i>Forêts domaniales</i> . . . . .	» 81,628.87
XXV. <i>Emoluments</i> . . . . .	» 49,272.72
XXIV. <i>Timbre et impôt sur les billets de banque</i> . . . . .	» 43,616.07
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i> . . . . .	» 36,680.34
XXIII. <i>Régie des sels</i> . . . . .	» 24,300.45
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i> . . . . .	» 12,392.81
XXIX. <i>Taxe militaire</i> . . . . .	» 11,330.21
XXVII. <i>Patentes d'auberge</i> . . . . .	» 5,213.51
XXI. <i>Amendes et confiscations</i> . . . . .	» 1,454.50
Total des recettes en moins	<u>fr. 1,093,403.31</u>

*Recettes en plus:*

XIX. <i>Banque cantonale</i> . . . . .	fr. 490,000.—
XVI. <i>Domaines</i> . . . . .	» 32,589.87
Total des recettes en plus	<u>fr. 522,589.87</u>

Dépenses en plus . . . . .	fr. 1,132,427.58
Dépenses en moins »	931,174.09

fr. 201,252.49

Recettes en moins . . . . .	fr. 1,093,403.31
Recettes en plus . . . . .	» 522,589.87

» 570,813.44

Total des dépenses nettes en plus fr. 772,066.93

Il ressort des récapitulations ci-dessus que le budget de 1902, tel qu'il est soumis au Grand Conseil, est de fr. 244,910 plus favorable que le budget de 1901, mais de fr. 772,066.93 plus défavorable que le compte de

1900; si l'on considère que ce dernier comprend des recettes et des dépenses extraordinaires, et que celles-ci dépassent celles-là de fr. 153,558.38, le budget de 1902, comparé au compte de 1901, est en réalité encore plus défavorable de cette somme, soit en tout de fr. 925,625.31. L'écart considérable entre le budget de 1902 et le compte de 1900 provient principalement des dépenses en plus pour les *emprunts*, l'*instruction publique* et la *police*, ainsi que des recettes en moins de la *Caisse de l'Etat*, des *impôts directs*, de la *part de la recette de l'alcool* et de l'*impôt des successions et donations*.

La petite amélioration qui s'est produite dans le rapport des recettes aux dépenses est moins la suite d'une réduction des dépenses que d'une augmentation des recettes, soit du produit des *impôts directs*, du *monopole de l'alcool*, des *émoluments* et de la *Caisse hypothécaire*, c'est-à-dire de recettes qui peuvent facilement redevenir plus faibles; en conséquence, il n'est pas besoin d'appuyer spécialement sur la grande nécessité d'être prudent dans le vote de nouvelles dépenses.

**I. Administration générale.**

Comparativement au budget de 1901, les *dépenses en plus* sont les suivantes :

E. <i>Chancellerie d'Etat</i> . . . . .	fr. 1,100
H. <i>Prefets</i> . . . . .	» 2,450
J. <i>Secrétaires de préfecture</i> . . . . .	» 400
Total, comme plus haut,	<u>fr. 3,950</u>

Les dépenses en plus pour la *Chancellerie d'Etat* concernent les traitements des employés, pour fr. 600, et le service et le chauffage de l'hôtel de ville, pour fr. 500. Les frais en plus des *préfets* se répartissent sur le secrétariat du préfet de Berne, pour fr. 200, et sur les loyers, pour fr. 2,250. Cet article et celui de fr. 400 pour les *secrétariats de préfecture* sont dus à l'augmentation du loyer des bureaux des préfets et du secrétaire de préfecture du district de Berne, logés maintenant dans la nouvelle préfecture. L'un et l'autre article sont compensés par des augmentations correspondantes aux recettes des domaines.

**II. Administration judiciaire.***Dépenses en plus:*

F. <i>Cours d'assises</i> . . . . .	fr. 200
G. <i>Offices des poursuites et des faillites</i> . . . . .	» 8,040
Total	<u>fr. 8,240</u>

*Dépenses en moins:*

C. <i>Tribunaux de district</i> . . . . .	fr. 650
D. <i>Greffes des tribunaux de district</i> . . . . .	» 600
Total	<u>fr. 1,250</u>

Dépenses nettes en plus, comme plus haut, fr. 6,990

L'augmentation des dépenses des *cours d'assises* concerne les frais de bureau. Aux *offices des poursuites et des faillites*, on a inscrit en plus, vu l'état actuel des indemnités y relatives, fr. 5,000 pour les traitements des agents de poursuites et fr. 1,800 pour les traitements des employés et des suppléants. A la suite du transfert des offices de Berne-ville et de Berne-campagne dans la nouvelle préfecture de Berne, les loyers sont de fr. 1,140 plus élevés. Il a été inscrit fr. 300 en plus

pour les frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiques de la faillite. Les dépenses en moins des *tribunaux de district* et des *greffes des tribunaux de district* sont la suite de réductions pour les *fonctionnaires judiciaires extraordinaires* et les *frais de bureau*.

### III.<sup>a</sup> Justice.

Les *dépenses en moins*, par fr. 250, concernent le *traitement de l'inspecteur* des secrétariats de préfecture et des greffes des tribunaux.

### III.<sup>b</sup> Police.

#### Dépenses en plus:

A. <i>Frais d'administration</i>	fr. 4,500
C. <i>Corps de police</i>	» 20,650
G. <i>Frais de justice et de police</i>	» 1,000
H. <i>Etat civil</i>	» 6,000
Total	<u>fr. 32,150</u>

Les *frais d'administration* ont été augmentés du traitement d'un second secrétaire de la Direction. Sous C, *Corps de police*, il a été prévu en plus fr. 23,000 pour l'habillement, notamment pour l'acquisition de manteaux et de tuniques, et fr. 300 pour les frais d'administration. En revanche, sont budgétés en moins les traitements des fonctionnaires, pour fr. 2,500, la place de chef de division de Berne n'ayant pas été repoussée, et la solde des gendarmes, pour fr. 150. L'augmentation prévue pour les *frais de justice et de police* concerne les frais de police des préfets, et celle qui est prévue pour l'*état civil* porte sur les traitements ou indemnités des officiers d'état civil; ces traitements subissent une augmentation à la suite de l'augmentation de la population.

### IV. Affaires militaires.

#### Dépenses en moins:

F. <i>Administration des casernes</i>	fr. 26,500
---------------------------------------	------------

#### Dépenses en plus:

A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	fr. 2,300
B. <i>Commissariat des guerres</i>	» 150
C. <i>Administration de l'arsenal</i>	» 100
E. <i>Dépôts de Tavannes et de Langnau</i>	» 250
G. <i>Administration des arrondissements</i>	» 3,200
J. <i>Conservation et entretien du matériel de guerre</i>	» 500
Total	<u>fr. 6,500</u>

Dépenses nettes en moins fr. 20,000

La réduction des dépenses de l'*administration des casernes* provient principalement de l'augmentation, par fr. 28,500, de la bonification payée par la Confédération, avec laquelle a été lié un nouveau contrat. Pour les *frais d'administration de la Direction*, l'augmentation concerne les traitements des employés. Pour le *commissariat des guerres* et l'*administration de l'arsenal*, les crédits des traitements des employés doivent aussi être augmentés, ici de fr. 200, dont la moitié à la charge des ateliers de l'arsenal, là de fr. 300, dont fr. 150 à supporter par la confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes. Il est

prévu fr. 500 de plus pour la surveillance et les frais divers des *dépôts de Tavannes* et de *Langnau*. La Confédération rembourse la moitié de ces dépenses, et il est tenu compte de ce fait à l'article Indemnité fédérale. Les dépenses en plus de l'*administration des arrondissements* concernent, pour fr. 3,000, les traitements des chefs de section et, pour fr. 200, les frais du recrutement; la première de ces augmentations est la suite de l'augmentation du chiffre de la population, sur la base duquel sont calculées les indemnités des chefs de section. Les frais d'assurance, sous la rubrique *Conservation et entretien du matériel de guerre*, sont augmentés de fr. 500. Les crédits pour les *dépenses militaires diverses* sont en somme restés sans changement; l'article Sociétés de tir a toutefois été augmenté de fr. 3000 et l'article Subsides aux corps de cadets a été diminué d'autant.

### V. Cultes.

Les dépenses proposées en plus concernent le *Culte protestant*, et spécialement les traitements des pasteurs, pour fr. 4,500, les traitements supplémentaires, pour fr. 200, les indemnités de logement, pour fr. 400, et l'indemnité de chauffage, pour fr. 600. Les loyers exigeront fr. 2,675 de moins et il est prévu une diminution de fr. 85 sur les contributions des communes aux traitements des pasteurs.

### VI. Instruction publique.

A l'exception des *Institutions de sourds-muets*, toutes les rubriques de cette branche de l'administration présentent des *dépenses en plus*, à savoir:

A. <i>Frais d'administration</i>	fr. 450
B. <i>Université et Ecole vétérinaire</i>	» 18,010
C. <i>Ecoles moyennes</i>	» 27,135
D. <i>Instruction primaire</i>	» 18,000
E. <i>Ecoles normales</i>	» 12,120
G. <i>Encouragements aux beaux-arts</i>	» 10,000
Total	<u>fr. 85,715</u>

Aux *frais d'administration*, il a été prévu fr. 300 de plus pour les traitements des employés et fr. 150 de plus pour les frais de bureau. Les dépenses en plus de l'*Université et Ecole vétérinaire* se répartissent sur les articles suivants:

3. <i>Traitements des assistants</i>	fr. 1,600
4. <i>Traitements des employés</i>	» 1,200
7. <i>Bibliothèques</i>	» 1,000
8. <i>Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires</i>	» 1,450
9. <i>Jardin botanique</i>	» 870
12 c. <i>Contribution aux frais de l'appareil sciographique</i>	» 1,000
12 d. <i>Amortissement des avances pour constructions</i>	» 16,660

Dépenses en plus fr. 23,780

En revanche, il est fait les réductions ci-après:

1. <i>Traitements des professeurs et des privat-docents</i>	fr. 270
2. <i>Pensions de retraite</i>	» 3,500

Dépenses en moins fr. 3,770

et il est prévu une augmentation à l'article

10. <i>Droits d'immatriculation</i>	» 2,000
Total	<u>fr. 5,770</u>

Dépenses nettes en plus fr. 18,010

L'augmentation du crédit des *traitements des assistants* est justifiée par la création de deux places d'assistants devenues nécessaires; la dépense en plus pour le *matériel d'enseignement et établissements subsidiaires* concerne l'Ecole vétérinaire, et l'augmentation de la prévision de l'*amortissement des avances pour constructions* correspond à l'indemnité que l'Etat doit payer à l'hôpital de l'Ile, pour la première fois en 1902, pour la construction de la polyclinique et de l'institut de bactériologie, conformément à la convention du 27 avril 1888.

A la rubrique *Ecoles moyennes*, on a augmenté de fr. 7,225 le crédit des *subsidies de l'Etat aux gymnases et progymnases* et de fr. 18,540 le crédit des *subsidies de l'Etat aux écoles secondaires*, en conformité de l'état actuel de ces deux dépenses. Il a été inscrit fr. 1,370 de plus pour les *bourses*. Les augmentations des crédits de l'*instruction primaire* concernent les *suppléments aux traitements des maîtres*, pour fr. 15,000, les *subsidies à des écoles communales supérieures*, pour fr. 1,000, et les *écoles de couture*, pour fr. 2,000. Il s'agit, aussi bien pour les *écoles moyennes* que pour les *écoles primaires*, de dépenses qui sont la plupart déterminées, quant à l'époque où elles doivent être faites et à leur montant, d'un côté par des dispositions légales et de l'autre par le nombre des écoles et des places d'instituteurs, ainsi que par les traitements affectés à ces places.

Les dépenses en plus pour les *écoles normales* se répartissent sur l'*école normale d'Hofwil*, pour fr. 12,225, et sur l'*école normale d'Hindelbank*, pour fr. 895. La première de ces augmentations est commandée notamment par la création d'une classe parallèle. L'augmentation du crédit de la rubrique *Encouragements aux beaux-arts* concerne l'amortissement du subside pour la construction du théâtre de Berne.

## VII. Affaires communales.

L'augmentation du crédit à signaler pour cette branche de l'administration concerne les *frais de bureau*.

## VIII. Assistance publique.

### Dépenses en moins:

B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique . . . . .	fr. 2,100
C. Assistance des indigents . . . . .	» 40,000
Total	fr. 42,100

### Dépenses en plus:

A. Frais d'administration . . . . .	fr. 2,300
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides . . . . .	» 2,800
F. Maisons cantonales d'éducation . . . . .	» 800
Total	fr. 5,900

Dépenses nettes en moins fr. 36,200

Les frais de la commission cantonale de l'assistance publique ont été réduits de fr. 1,300 et les frais de voyage de l'inspecteur cantonal de fr. 800. De même les frais de l'*assistance externe* sont prévus à un chiffre moins élevé que précédemment; la diminution est ici de fr. 40,000.

L'augmentation des *frais d'administration* provient de l'engagement d'un nouvel employé et concerne pour le reste les *frais de bureau*. Les dépenses en plus des *maisons cantonales d'éducation* portent sur la maison

de *Landorf*, pour fr. 1,000, dont fr. 200 sont compensés par une réduction des dépenses de la maison d'*Aarwangen*.

## IX.<sup>a</sup> Economie publique.

### Dépenses en plus:

A. Frais d'administration . . . . .	fr. 300
C. Commerce et industrie . . . . .	» 38,200
F. Police des denrées alimentaires . . . . .	» 3,200
Total	fr. 41,700

### Dépenses en moins:

B. Statistique . . . . .	fr. 3,300
E. Poids et mesures . . . . .	» 100
Total	fr. 3,400

Dépenses nettes en plus fr. 38,300

Dans la rubrique *Frais d'administration*, il est prévu fr. 300 de plus pour les traitements des employés. Les dépenses en plus pour la rubrique *Commerce et industrie* se répartissent sur les encouragements au commerce et à l'industrie en général, pour fr. 200, sur les écoles professionnelles et industrielles, pour fr. 10,000, et sur les nouveaux articles suivants:

7. Technicum de Bienne, subside aux frais de construction . . . . .	fr. 25,000
8. Bâtiment de l'école industrielle de St-Imier, subside . . . . .	fr. 5,000

En revanche, il y a des réductions, de chacune fr. 1,000, sur les articles *Ecole* et *cours de ferrage et Indemnités de séance et de route*.

L'augmentation proposée pour la *police des denrées alimentaires* concerne les traitements des assistants et du concierge, pour fr. 700, les traitements des experts, pour fr. 500, et enfin le nouvel article *Part du chimiste cantonal aux recettes des analyses*, pour fr. 2,000.

Sont supprimés, à la rubrique *Statistique*, les crédits du recensement fédéral de la population et du recensement fédéral du bétail, pour un total de fr. 5,500; ils sont remplacés par les articles *Statistique des finances des chemins de fer*, pour fr. 1,200, et *Recensement des aliénés*, pour fr. 1,000.

## IX.<sup>b</sup> Service sanitaire.

Les modifications subies par les crédits de cette branche de l'administration et qui comportent une *dépense en moins* de fr. 26,300 sont la suite des propositions ci-après: Incription d'un article de recettes de fr. 30,000, sur le produit des amendes, comme rubrique B, 4, *Subside aux hôpitaux de district*; augmentation de l'article B, 6, *Subsides à l'hôpital de l'Ile et à l'hôpital extérieur*, puis augmentation, par fr. 1,200, du crédit de la *Maternité*.

## X. Travaux publics.

### Dépenses en moins:

E. Entretien des ponts et chaussées . . . . .	fr. 1,000
---	-----------

### Dépenses en plus:

A. Frais d'administration . . . . .	fr. 200
B. Autorités de district . . . . .	» 720
Total	fr. 920

Dépenses nettes en moins fr. 80

L'augmentation des *frais d'administration* concerne les traitements des employés. Dans la rubrique *Autorisés de district*, il est porté en plus fr. 220 également pour les traitements des employés et fr. 500 pour les traitements des ingénieurs d'arrondissement. A la rubrique *Entretien des ponts et chaussées*, l'indemnité à la commune de Berne, par fr. 16,000, disparaît; en revanche, il est prévu fr. 10,000 de plus pour les traitements des cantonniers et fr. 5,000 de plus pour l'entretien des routes.

## XI. Emprunts.

Les dépenses en plus, par fr. 22,055, se répartissent, pour fr. 55, sur les *remboursements et intérêts* et, pour fr. 22,000, sur l'amortissement des frais de l'emprunt de 1900. Au 1<sup>er</sup> janvier 1902, ces frais s'élèveront à fr. 1,818,178; ladite somme devra être amortie en neuf ans et l'annuité nécessaire à cet effet sera donc de fr. 202,000.

## XII. Finances.

Les *dépenses en plus*, par fr. 1,130, concernent le loyer des locaux occupés par la recette de district de Berne dans la nouvelle préfecture.

## XIII. Agriculture.

### Dépenses en moins :

B. Economie rurale . . . . .	fr. 22,500
E. Ecoles d'agriculture d'hiver . . . . .	» 809
Total	fr. 23,300

### Dépenses en plus :

A. Frais d'administration . . . . .	fr. 200
C. Ecole d'agriculture . . . . .	» 700
Total	fr. 900

Dépenses nettes en moins fr. 22,400

La diminution des dépenses pour l'*Economie rurale* provient de ce que l'article Propriété du Liebefeld, amortissement, a disparu, les frais d'aquisition de cette propriété ayant été complètement payés en 1900. D'autre part, des augmentations sont proposées pour les Encouragements à l'agriculture en général, par fr. 2,000, et pour l'Elève du petit bétail, par fr. 500. L'augmentation des *frais d'administration* concerne les traitements des employés.

## XIV. Economie forestière.

Les *dépenses en plus* prévues ici, par fr. 470, se répartissent sur les rubriques A, 2, *Traitements des employés*, par fr. 300, A, 4, *Loyers*, par fr. 120, et B, 2, d, *Loyers*, par fr. 100. La moitié de cette dernière somme est compensée par une recette en plus de la rubrique B, 5.

## XV. Forêts domaniales.

Le produit des *ventes de souches* est budgété à fr. 400, et celui des *ventes de tourbe, etc.*, à fr. 700 de moins que pour 1901; d'autre part, il est compté en plus fr. 2,000 pour les *contributions communales* et fr. 50 pour la *part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement*. Ces différences avec les chiffres du budget de 1901 se résument en une *recette en moins* de fr. 3,150.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1901.

## XVI. Domaines de l'Etat.

Les *recettes en plus*, par fr. 7,300, concernent le chapitre A, *Produit*.

## XVII. Caisse des domaines.

Vu l'état des créances et des dettes, il a été prévu une augmentation de fr. 18,100 pour les *intérêts des créances* de la Caisse des domaines et une augmentation de fr. 300 pour les *intérêts des dettes*.

## XVIII. Caisse hypothécaire.

Le *produit brut* de la Caisse hypothécaire est budgété en augmentation de fr. 54,000 et il est compté fr. 5,000 de plus pour les *frais d'administration*. Cette dernière augmentation concerne les traitements des fonctionnaires et des employés et les frais de bureau.

## XIX. Banque cantonale.

Le produit de la Banque cantonale n'a subi dans son ensemble aucune modification.

## XX. Caisse de l'Etat.

Les *intérêts des créances* ont été réduits de fr. 60,000 et les *intérêts des dettes* ont été augmentés de fr. 5,000. L'intérêt du dépôt à la Banque cantonale a été évalué à fr. 190,000 en moins, eu égard à la forte diminution que ce dépôt subira par suite du paiement des subventions de chemin de fer échues; en revanche, le produit des obligations et des actions a, suivant l'état de ces placements de capitaux, été budgété à fr. 130,000 en plus.

## XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit* des amendes, ainsi que les frais du produit des amendes, ont été augmentés de fr. 17,000.

## XXII. Chasse, pêche et mines.

Le chapitre relatif à la *chasse* subit une diminution de recettes de fr. 1,100, par suite de l'augmentation de fr. 1,600 de l'article concernant les frais de surveillance et de perception; en revanche, il est prévu une augmentation de fr. 600 à l'article Indemnité de la Confédération.

## XXIII. Régie des sels.

Il a été inscrit une *augmentation de recettes* de fr. 10,800, au vu du produit net pour l'année 1900.

## XXIV. Timbre et impôts sur les billets de banque.

Les chiffres du budget de 1901 ont été repris sans changement dans le budget de 1902.

## XXV. Emoluments.

Les *émoluments des secrétariats de préfecture, des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites* ont été budgétés à fr. 60,000 de plus que pour 1901. Cette augmentation concerne pour fr. 20,000 les émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture, pour fr. 10,000 les émoluments fixes de ces mêmes secrétariats et pour fr. 30,000 les émoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites.

## XXVI. Impôt sur les successions et les donations.

Les prévisions de ce chapitre sont restées, sans aucun changement, celles du budget de 1901.

## XXVII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.

Les *recettes en plus*, par fr. 17,000, résultent des modifications suivantes:

Augmentation du produit des patentés d'auberge . . . . .	fr. 20,000
Augmentation de la part des communes, conformément à l'augmentation ci-dessus du produit . . . . .	fr. 2,000
Augmentation des frais de perception » 1,000	
	————— » 3,000
Recettes nettes en plus	fr. 17,000

## XXVIII. Part du produit du monopole de l'alcool.

Conformément aux communications faites par l'administration fédérale de l'alcool, la *part du canton à la recette de l'alcool* a été prévue à fr. 975,000. En comparaison avec les chiffres de 1901, l'augmentation est de fr. 85,000. La dîme pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme* serait donc de fr. 97,500. Mais les Directions intéressées demandent fr. 117,920, soit fr. 20,420 de plus; une recette d'un chiffre égal devra ainsi être prélevée sur le fonds de réserve de l'alcool. Ce fonds de réserve s'élève actuellement à fr. 31,783. 26.

## XXIX. Taxe militaire.

Le produit de la taxe militaire est augmenté de fr. 10,000 et les frais de taxation et de perception le sont de fr. 6,000; la première augmentation est la différence entre les recettes en plus de la taxe des contribuables absents du pays, par fr. 20,000, et l'augmentation correspondante de la part de la Confédération, par fr. 10,000.

## XXX. Impôts directs.

*Recettes en plus:*

A. Impôt sur la fortune . . . . .	fr. 62,700
B. Impôt du revenu . . . . .	» 100,000
Total	fr. 162,700

*Dépenses en plus:*

C. Frais de taxation et de perception . . . . .	fr. 9,100
D. Frais d'administration . . . . .	» 8,000
Dépenses en plus	fr. 1,100
Recettes nettes en plus	fr. 161,600

Les recettes en plus de l'*impôt sur la fortune* concernent les articles suivants: Impôt foncier dans l'ancienne partie du canton, pour fr. 10,000; impôt foncier dans le Jura, pour fr. 2,100; impôt des capitaux dans l'ancienne partie du canton, pour fr. 40,000; impôt des capitaux dans le Jura, pour fr. 5,600; recouvrement supplémentaire, pour fr. 3,000; amendes, pour fr. 2,000. Les recettes en plus de l'*impôt du revenu* concernent l'impôt du revenu de 1<sup>re</sup> classe dans l'ancienne partie du canton pour fr. 75,000 et l'impôt du revenu de 1<sup>re</sup> classe dans le Jura pour fr. 25,000. Pour les autres articles de l'impôt du revenu, les recettes en plus sont prévues à fr. 7,000 et compensées par des dépenses en plus d'un montant égal. Les augmentations des *frais de taxation et de perception* se répartissent sur les commissions de l'impôt du revenu, pour fr. 2,000, les provisions de perception, pour fr. 2,100, et les frais de la révision de l'impôt, pour fr. 5,000. La réduction des *frais d'administration* porte sur la rubrique D, 3, *Frais de bureau et de voyage*, pour laquelle l'ancien crédit de fr. 13,000 est de nouveau suffisant, la confection de nouveaux registres de l'impôt cessant pour un moment de charger le budget.

Agréez, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Berne, le 6 décembre 1901.

*Le directeur des finances,*

Scheurer.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 18 décembre 1901.

*Au nom du Conseil-exécutif:*

Le président,

Joliat.

Le chancelier,

Kistler.

## Recours en grâce.

(Décembre 1901.)

**1<sup>o</sup>** *Burger*, Paul, originaire d'Heiligenschwendi, né en 1877, a été condamné le 7 juillet 1898, par les assises du cinquième ressort, à cinq ans de réclusion pour brigandage, mauvais traitements, dénonciation calomnieuse et contravention à l'interdiction des auberges. Par arrêté du Grand Conseil du 22 mai 1901, il lui a été fait remise, à la demande de son père, du dernier cinquième de sa peine; sa réclusion prendra donc fin le 7 juillet prochain. Les faits qui ont amené la condamnation de Burger ont déjà été exposés par le Conseil-exécutif dans la session de mai. La remise du cinquième de la peine a été alors accordée parce que celle-ci paraissait en effet sévère, que Burger montrait du repentir et que sa bonne conduite au pénitencier permettait d'espérer qu'il en sortirait amendé. Dans une seconde requête adressée au Grand Conseil, le père Burger sollicite pour son fils remise du reste de la peine qu'il doit encore subir, déduction faite du cinquième. Le pétitionnaire rappelle que ce n'est qu'à la suite de sa dénonciation, faite au moment où il avait grandement à se plaindre de Paul Burger, que celui-ci a pu être poursuivi pour brigandage; la peine qui a été infligée est beaucoup trop sévère. Le père Burger invoque en outre ses charges de famille, qui sont d'autant plus lourdes pendant l'absence de son fils. Il assure que le repentir de ce dernier, qui s'est constamment bien conduit au pénitencier, est sincère. Bien que la requête soit cette fois encore recommandée par le préfet, le Conseil-exécutif, vu qu'il a déjà été fait remise à Paul Burger d'une année entière de sa peine et qu'une plus grande réduction serait contraire à la justice pénale, ne peut pas proposer une nouvelle mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*  
 » de la commission de justice: *id.*

**2<sup>o</sup>** *Abderhalden*, Adolphe-Frédéric, originaire de Wattwil, canton de St-Gall, maître menuisier, demeurant au Weissenbühl, né en 1850, a été condamné le 24 août 1901 par la Chambre de police, en confirmation du jugement de première instance rendu par le juge de police de Berne le 25 juin précédent, pour scandale d'auberge, commis le soir du 15 juin, à 37 fr. d'amende et aux frais de l'Etat, liquidés à 26 fr. 10. L'interdiction des auberges a en outre été prononcée pour six mois contre lui. Ayant payé l'amende et les frais, et près de la moitié de la durée de l'interdiction des auberges étant expirée, Abderhalden sollicite, par requête adressée au Grand Conseil, remise du reste de cette dernière peine. A l'appui de son recours, il invoque son passé et la situation économique favorable à laquelle il est arrivé, dans des conditions difficiles, par son travail et son énergie, puis il allègue notamment qu'il ne peut se soumettre plus longtemps à l'interdiction des auberges sans que cela nuise à ses affaires. Une grande partie des transactions se fait, dit-il, dans les auberges. Il doit souvent voyager dans les campagnes et rester des journées entières hors de chez lui, afin d'acheter du bois et de conclure les marchés ayant trait à ses travaux de grosse menuiserie; il lui faut donc aller dans les auberges. Il appert du dossier qu'Abderhalden a bien mérité que les auberges lui soient interdites. Il a déjà été souvent condamné à des amendes pour tapage nocturne, rixe d'auberge, diffamation, etc.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*  
 » de la commission:

**3<sup>o</sup>** *Bieri*, Ulric, originaire de Schangnau, éleveur de bétail, à Därstetten, né en 1866, et *Burger*, Jean, originaire d'Heiligenschwendi, éleveur de bétail, à Reutigen, né en 1875, ont, le 21 août 1901, — après que

le ministère public eut interjeté appel du jugement de première instance rendu par le tribunal correctionnel du Bas-Simmenthal le 8 mai 1901 et qui concluait à l'acquittement, — été condamnés par la Chambre de police chacun à 2 mois de détention dans une maison de correction, commués en 30 jours de détention cellulaire, et solidiairement aux frais de l'Etat, liquidés à 86 fr. 85, le premier pour escroquerie et le second pour instigation à l'escroquerie commise au préjudice de l'Etat, à Wimmis, le 19 septembre 1900, le dommage causé étant supérieur à 30 fr., mais n'excédant pas 300 fr. L'instruction a établi que, peu de temps avant le concours de bétail qui devait avoir lieu à Wimmis le 17 septembre 1900, Jean Burger avait vendu à Ulric Bieri, alors son domestique, quatre pièces de bétail, qui furent présentées par Bieri, en son propre nom, à la commission d'élevage et furent primées; Jean Burger racheta ensuite à Bieri, après le concours, les quatre mêmes pièces de bétail au prix qu'elles avaient été vendues. Ces transactions ont été conclues, de l'aveu des pétitionnaires, dans le but d'éviter les dispositions de l'art. 18 de la loi concernant l'encouragement et l'amélioration de l'élevage des chevaux, du bétail bovin et du petit bétail, du 26 octobre 1896, aux termes desquelles le nombre des têtes de bétail bovin que peut présenter un seul propriétaire est limité à douze; or, Jean Burger avait déjà fait primer à son nom douze pièces de bétail. Avant même que le jugement de première instance ait été rendu, Bieri et Burger ont restitué à l'Etat les primes perçues illégalement, et ils ont aussi payé depuis lors les frais de l'Etat mis à leur charge. Par requête adressée au Grand Conseil, les deux pétitionnaires sollicitent remise de la peine privative de la liberté. Dans l'exposé détaillé des motifs du recours, ils s'attachent à démontrer que la loi concernant l'encouragement et l'amélioration de l'élevage des chevaux, du bétail bovin et du petit bétail est extrêmement mal rédigée et qu'elle contient des prescriptions contradictoires et obscures. Ils font observer qu'il n'est prévu aucune peine pour les contraventions à la disposition interdisant au même propriétaire de présenter au concours plus de douze pièces de bétail et que toutes les autres contraventions à la loi sont punies par de simples amendes, bien que plusieurs d'entre elles soient d'une nature plus grave que les infractions à l'art. 18 de la loi. Les pétitionnaires émettent l'opinion que l'Etat de Berne contrevente lui-même sans cesse à cet article, attendu que chaque année il présente aux concours et fait primer, par l'intermédiaire de ses divers établissements, un nombre de pièces de bétail qui atteint le triple, le quadruple et le quintuple du maximum permis. Ils croient donc qu'en regard à la rédaction obscure et embrouillée de la loi et à la pratique admise dans l'application des peines pour les contraventions, l'illégalité dont ils se sont rendus coupables n'est en fin de compte ni si

grande ni si grave qu'elle ait dû être réprimée par une peine privative de la liberté. Enfin, les pétitionnaires invoquent leur bonne réputation, leur honorabilité et l'absence de condamnations antérieures; ils disent se repentir de leur faute et avoir cherché à la réparer de leur mieux. La requête est recommandée par le conseil communal de Reutigen, ainsi que par le préfet et d'autres personnes. Vu les faits établis par le jugement de première instance, il ne s'agit pas en l'espèce d'un cas de peu d'importance, mais d'un délit passible de la détention dans une maison de correction pour une durée allant jusqu'à quatre ans. La remise totale du minimum appliquée en l'espèce pourrait créer un précédent fâcheux. En conséquence, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il aura tenu suffisamment compte des circonstances de l'affaire, de même que des bons antécédents des deux pétitionnaires et des recommandations adressées en leur faveur, s'il propose la remise de la moitié de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif : *Remise de la moitié de la peine.*

» de la commission :

---

4<sup>e</sup> Gehri, Jean, originaire de Seedorf, né en 1877, a été condamné le 24 février 1898 par les assises du quatrième ressort, après admission de circonstances atténuantes, pour incendie, vol d'objets d'une valeur de moins de 30 fr. et mauvais traitements exercés sur des animaux, à 5 ans et 1 mois de réclusion, déduction faite d'un mois de détention préventive, plus à une amende de police de 10 fr. Le soir du dimanche 15 août 1897, il avait volontairement mis le feu au bâtiment appartenant à Frédéric Holderried, aubergiste à Bargen, et servant d'habitation et d'auberge; ce bâtiment, assuré pour 9000 fr., fut complètement réduit en cendres. Gehri avait passé l'après-midi à l'auberge. Sous l'empire de l'alcool, il entra, — selon son habitude, paraît-il, — dans une certaine agitation. Pendant qu'il buvait de la bière dans la salle d'auberge, avec d'autres hôtes, il s'offrit pour aller fourrager le bétail de l'étable, sortit du local et y rentra plusieurs fois, puis, à un moment où personne n'était dans le voisinage, il se rendit dans la grange et alluma le tas de foin. Il a déclaré qu'il avait agi uniquement dans le but d'avoir à boire pendant l'incendie. Quant au vol et aux mauvais traitements exercés sur des animaux, l'objet en avait été un jeune petit chien, dérobé à un voisin. Par requête adressée au Grand Conseil, le père de Gehri sollicite pour son fils, dont il assure avoir grand besoin à la maison, remise du reste de la peine de réclusion. Il se dit persuadé que Jean Gehri s'est maintenant suffisamment amendé pour ne plus donner lieu à aucune plainte à l'avenir;

il se gardera surtout de faire usage de boissons alcooliques et se fera recevoir membre d'une société de tempérance. La requête est recommandée par le préfet et aussi par d'autres personnes. Le rapport de l'administration du pénitencier est également favorable. Le Conseil-exécutif ne peut néanmoins pas appuyer le recours. Le reste de la peine dépasse le cinquième de sa durée totale. Il ne saurait être question d'en faire la remise, vu la nature et la gravité du crime qui a été commis; de plus, en considération de la jeunesse de Gehri et d'autres circonstances atténuantes, il n'a été fait application que du minimum légal. Enfin, suivant les pièces du dossier et notamment un rapport psychiatrique, Gehri, lorsqu'il a bu de l'alcool, qu'il supporte mal, devient dangereux pour la société. Dans ces conditions, il paraît prudent de ne pas lui faire une réduction de peine allant au delà de celle du douzième, qui pourra lui être accordée s'il continue à se bien conduire au pénitencier.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*  
» de la commission: *id.*

---

5<sup>e</sup> *Sommer*, Théophile, originaire de Sumiswald, ancien tailleur de pierres, né en 1848, père de cinq enfants non encore élevés, demeurant à Berne, a été condamné par le juge de police de Berne, le 1<sup>er</sup> octobre 1901, pour absences de l'école non excusées de son fils Fritz, né en 1888, à deux amendes de 5 fr. et à 10 fr. de frais. Par requête adressée au Grand Conseil, il sollicite remise des deux amendes. A l'appui de son recours, il allègue les faits suivants. Son fils a manqué l'école contre sa volonté; Sommer est malade depuis longtemps et la perte d'un bras l'a rendu absolument incapable de travailler; l'entretien de sa famille est presque entièrement à la charge de sa femme, qui doit aller à l'ouvrage tous les jours et est ainsi empêchée de surveiller convenablement leurs enfants. La direction de police de la ville recommande la requête, confirme les renseignements donnés par le pétitionnaire et ajoute que la famille Sommer est assistée. Le préfet appuie aussi le recours. Le Conseil-exécutif en fait de même; les circonstances ne justifiaient pas une compensation des amendes par de l'emprisonnement.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des deux amendes.*  
» de la commission: *id.*

---

6<sup>e</sup> *Spahni*, Chrétien, originaire de Belpberg, ouvrier de fabrique à l'Au, à Steffisbourg, né en 1853, a été condamné par le juge au correctionnel de Thoune, le 25 septembre 1901, à 1 jour d'emprisonnement et aux frais, pour avoir contrevenu, le soir du 19 septembre,

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1901.

à l'interdiction des auberges qui avait été prononcée à son encontre, par jugement du 14 août 1897, pour non-paiement de l'impôt communal de 1896, à Thoune. Par requête adressée au Grand Conseil, il sollicite remise de la peine d'emprisonnement. Il dit que sa pauvreté et les charges de sa nombreuse famille, toujours éprouvée par des maladies, l'ont empêché de payer l'impôt communal exigé de lui pour un revenu de 300 fr.; il a été de ce fait l'objet d'une saisie infructueuse, puis privé de ses droits civiques. Remise lui a été faite de l'impôt cantonal. Il appert du dossier que Spahni n'avait pas été, antérieurement au 25 septembre dernier, puni pour contravention à l'interdiction des auberges. Vu cette circonstance, comme aussi en considération de la situation précaire du pétitionnaire, le Conseil-exécutif propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement.*  
» de la commission: *id.*

7<sup>e</sup> *Aebersold*, Ferdinand, originaire de Freimettigen, ouvrier de chemin de fer, né en 1873, *Steiner*, Jean, originaire d'Ausserbirrmoos, ouvrier de chemin de fer, né en 1872, et *Moser*, Théophile, originaire d'Arni, voiturier, né en 1869, tous demeurant à Oberdiessbach, ont été condamnés par le juge au correctionnel de Konolfingen, le 4 octobre 1901, pour vol de bois abattu, chacun à 1 jour d'emprisonnement, à la réparation du dommage et à 16 fr. 65 de frais. Aebersold et Steiner, lors d'une coupe que la commune d'Oberdiessbach fit exécuter l'hiver dernier dans une de ses forêts, s'étaient emparés à diverses reprises, avec le consentement des bûcherons, d'une certaine quantité de bois et l'avait fait conduire chez eux par Moser, qui aidait les bûcherons dans leur travail. Par requête adressée au Grand Conseil, Aebersold, Steiner et Moser, invoquant leur bonne réputation, sollicitent remise de la peine d'emprisonnement, qu'ils ont encourue, disent-ils, par un acte irréfléchi et qui, s'ils devaient la subir, les déshonoreraient et pourrait leur faire perdre leurs emplois. Ils ont payé les frais de l'Etat, et la commune d'Oberdiessbach, vu la peu d'importance de la valeur du bois volé, a renoncé à des dommages-intérêts. Par décision du 1<sup>er</sup> octobre 1901, le Grand Conseil a fait remise de la peine d'un et deux jours d'emprisonnement infligée à sept bûcherons qui s'étaient rendus coupables du même délit que les trois pétitionnaires au préjudice de la commune d'Oberdiessbach. En conséquence, le Conseil-exécutif croit pouvoir appuyer le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement.*  
» de la commission: *id.*

8<sup>o</sup> *Jenni*, Rodolphe, originaire d'Iffwil, né en 1870, a été condamné par les assises du cinquième ressort, le 23 octobre, pour faux en écriture de banque et escroquerie, à 20 mois de réclusion, dont à déduire 2 mois de détention préventive. Il sollicite remise du sixième de cette peine, afin de pouvoir venir de nouveau en aide à sa famille, qui se trouve dans une situation précaire. Il appert du dossier que Jenni s'est rendu six fois coupable de faux en écriture de banque en ajoutant aux billets de fausses signatures des cautions, et une fois en majorant frauduleusement à son profit le montant du billet. Il a commis l'escroquerie en déterminant à diverses reprises une caution, par de fausses déclarations, à renouveler sa signature. Vu ces circonstances, la peine ne paraît pas trop sévère; en outre, Jenni a déjà été puni antérieurement pour escroquerie et, d'autre part, sa conduite au pénitencier n'a pas toujours été irréprochable. La remise du douzième de la peine sera en l'espèce une mesure de clémence plus que suffisante.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*  
» de la commission: *id.*

---

9<sup>o</sup> *Visinand*, Henri, originaire de Maracon (canton de Vaud), typographe, actuellement à Delémont, né en 1875, a été condamné, le 11 mai 1901, par le tribunal correctionnel de Moutier, pour escroquerie et faux, à 3 mois de détention dans une maison de correction, commués en 45 jours de détention cellulaire, dont il lui reste à subir 38 jours après déduction de 7 jours de prison préventive, plus aux frais de l'Etat, liquidés à 99 fr. 65. Suivant le dossier, Visinand a présenté, à deux personnes qui avaient souscrit comme cautions un billet de change de 500 fr. en sa faveur, une déclaration munie de la fausse signature de son ancien patron et aux termes de laquelle celui-ci s'engageait, dans le but de rembourser le montant de la lettre de change, à retenir 10 fr. par semaine sur le salaire de Visinand. Pendant l'instruction, Visinand a immédiatement avoué les actes punissables dont il était accusé, et il s'est arrangé avec ses deux dénonciateurs, qui ne se sont pas portés partie civile. Par requête adressée au Grand Conseil, il sollicite remise de sa peine et allégué qu'il a toujours joui d'une bonne réputation et de l'estime de ses concitoyens. Il dit qu'il a agi sans l'intention de nuire, par légèreté, et sans songer aux graves conséquences de la faute qu'il commettait. Il ajoute que sa famille tomberait dans le besoin pendant sa détention, et qu'il a déjà été suffisamment puni par le paiement des frais de justice, qui étaient considérables. Le préfet de Delémont recommande la requête et confirme les déclarations du pétitionnaire. Le Conseil-exécutif est toutefois d'avis qu'il

ne saurait être question d'une remise complète de la peine, car il ne s'agit pas en l'espèce de délits de peu d'importance. Il ne peut de même plus être statué sur la question de culpabilité, attendu qu'elle est tranchée par le jugement du tribunal correctionnel de Moutier, dont il n'a pas été interjeté appel. Néanmoins, en considération du fait que Visinand n'a pas subi de condamnations antérieures, qu'il n'y a pas eu d'action en dommages-intérêts et que les frais de l'Etat, passablement élevés, ont été payés, le Conseil-exécutif croit pouvoir proposer la remise d'une partie de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la moitié des 38 jours de détention cellulaire.*

» de la commission: *id.*

---

10<sup>o</sup> *Friedli*, Jean, originaire de Rüegsau, aubergiste, demeurant à Kappelenbad, près Winigen, a été condamné, le 20 septembre 1901, par le juge de police de Berthoud, pour contravention à la loi sur les auberges, à 50 fr. d'amende et à 4 fr. 70 de frais de l'Etat. Le 9 septembre dernier, à l'occasion des manœuvres de brigade de la troisième division, il avait servi à boire hors des locaux de son auberge, sur la propriété d'un tiers, au Friesenberg, où il s'était rendu avec une voiture chargée de vin et où il avait vendu des boissons à la troupe, sans la permission du préfet exigée en pareilles circonstances par l'art. 15 de la loi sur les auberges. Par requête adressée au Grand Conseil, Friedli sollicite remise de l'amende; il allégué qu'il ne lui a pas été possible de demander la permission nécessaire au préfet avant l'arrivée de la troupe, qui n'était pas attendue, mais que le jour même il a sollicité et obtenu cette permission, moyennant paiement du droit légal. Le conseil communal de Winigen confirme que la venue de la troupe dans la contrée était inattendue et ajoute que le pétitionnaire jouit d'une bonne réputation; il recommande la requête, qui est également appuyée par le président du tribunal et le préfet de Berthoud. Bien que la permission ultérieurement obtenue ne puisse ôter à la contravention déjà commise son caractère délictueux, il appert toutefois du dossier que l'infraction a eu lieu par suite de circonstances imprévues et que les boissons vendues par Friedli étaient du reste de bonne qualité et d'un prix modéré. En égard à ces faits, le Conseil-exécutif recommande aussi la requête.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*  
» de la commission: *id.*

---

11<sup>e</sup> *Spring*, Rodolphe, originaire de Steffisbourg, ouvrier de fabrique, né en 1872, a été reconnu coupable, le 19 janvier 1901, par les assises du premier ressort, qui ont admis la responsabilité limitée du prévenu et lui ont accordé des circonstances atténuantes : 1<sup>o</sup> de mauvais traitements suivis de mort, exercés dans la nuit du 19 au 20 décembre 1900 au Glockenthal, à Steffisbourg, sur la personne de Charles-Adolphe Moser, tapissier à Thoune; 2<sup>o</sup> de mauvais traitements exercés sur la personne de Godefroi Zesiger, négociant à Thoune, et ayant eu pour conséquence une incapacité de travail non supérieure à 5 jours. Le jury avait répondu négativement aux questions relatives au cas de légitime défense et à la provocation. En conséquence, Rodolphe Spring a été condamné par la Chambre criminelle à 1<sup>1/2</sup> an de détention dans une maison de correction, au paiement de 1000 fr. de dommages-intérêts et de 200 fr. de frais d'intervention à la mère du défunt, plus aux frais de l'Etat, liquidés à 483 fr. 35. Le cas pénal qui a conduit Spring devant les assises est brièvement le suivant. Le 19 décembre 1900, jour de foire à Thoune, quelques jeunes gens de cette ville avaient passé la soirée à la brasserie du Glockenthal. Vers minuit, la société rentrait à Thoune. Sur la route, les jeunes gens rencontrèrent Rodolphe Spring, qui s'en retournait chez lui et qui leur adressa des injures. On en vint immédiatement aux mains; Spring fut jeté par terre et reçut des coups de bâton. Pendant la rixe, il avait fait usage de son couteau et porté un coup mortel à Charles-Adolphe Moser, qui expira peu après; de son côté, Zesiger avait été frappé de plusieurs coups de couteau. Spring chercha à se défendre devant les assises en prétendant avoir été terrassé sans provocation; à la suite des coups de pied qu'il avait reçus à la tête, il se trouvait, dit-il, privé de l'usage de ses facultés et ne s'est du reste plus souvenu de ce qui s'était passé. Par requête adressée au Grand Conseil, les parents de Spring, qui demeurent à Steffisbourg et qui n'avaient jusqu'à maintenant pour unique soutien que leur fils Rodolphe, sollicitent remise du tiers de sa peine. Dans l'exposé des motifs du recours, les pétitionnaires insistent sur le fait que le verdict du jury a provoqué les plus vifs regrets dans les milieux où était connu Rodolphe Spring; ils invoquent en outre la bonne réputation de ce dernier, sa vie régulière et son caractère paisible, de même que la confiance et la considération qu'il s'était acquises par son travail conscientieux comme ouvrier, pendant de longues années, de la fabrique de munitions de Thoune. La requête est recommandée par le conseil communal de Steffisbourg, qui confirme l'exactitude des renseignements donnés concernant la personne de Spring et ajoute que le sort de celui-ci est plaint de tout le monde. Le préfet a également joint sa recommandation à la requête, laquelle était aussi accompagnée d'un certificat délivré en faveur de Rodolphe Spring

par la direction des fabriques fédérales de munitions de Thoune, et d'une pétition couverte de nombreuses signatures d'ouvriers de ces fabriques. Suivant le rapport de l'administration du pénitencier, Spring s'est conduit jusqu'à ce jour d'une manière exemplaire dans l'établissement. Eu égard à ces recommandations et à la bonne conduite de Spring, le Conseil-exécutif peut aussi recommander une réduction de la détention. Toutefois, vu les graves conséquences de l'acte qui a été commis, vu de plus qu'il a été fait usage du couteau, qu'il y avait deux chefs d'accusation et qu'enfin Spring est un récidiviste, puisque, suivant jugement du juge au correctionnel de Thoune, il a été déjà puni de 2 jours d'emprisonnement pour mauvais traitements, le Conseil-exécutif est d'avis que l'on irait trop loin en faisant remise d'un tiers entier de la peine. En recommandant la remise du dernier quart, il croit tenir suffisamment compte des circonstances de l'affaire, ainsi que de la situation personnelle de Spring.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise du quart de la peine.*

de la commission:

*id.*

12<sup>e</sup> *Studer*, Adolphe, originaire de Breitenbach, canton de Soleure, horloger, demeurant à Moutier, a été condamné le 17 octobre 1901, par le juge de police de Moutier, sur quatre dénonciations de la commission des écoles de la localité, à quatre amendes d'un montant total de 45 fr. et aux frais, pour contraventions à la loi sur l'enseignement primaire. Il avait négligé complètement, du 15 avril au 2 septembre 1901, d'envoyer à l'école la jeune Emma Löffel, de Boujean, née en mai 1886, placée chez lui pour aider dans le ménage et apprendre le français. Par requête adressée au Grand Conseil et recommandée par le président du tribunal de Moutier, Studer sollicite remise des amendes qui lui ont été infligées. Il prétend avoir agi sans mauvaise intention; il croyait que la jeune Löffel, qui avait fréquenté les écoles de Boujean pendant huit ans, n'était plus tenue d'aller à l'école à Moutier, où existe la scolarité de huit années. On n'avait pas pu lui fournir des renseignements certains sur ce point. Il ajoute que les amendes sont pour lui une punition très sévère, attendu qu'il n'a aucune fortune et que ce qu'il gagne n'est que juste suffisant pour l'entretien de sa famille. D'une lettre, jointe au dossier, de la commission des écoles de Boujean, il appert qu'Emma Löffel, après son départ de Boujean, où la scolarité est de neuf ans, aurait dû fréquenter l'école, à Moutier, encore pendant une année entière. La commission fait observer qu'elle connaît plusieurs autres cas dans lesquels il est sciemment essayé d'échapper l'obligation d'envoyer les enfants à l'école pendant neuf ans. Le Conseil-exécutif, afin de ne pas créer un précédent,

ne recommande pas le recours. Il ne saurait être tenu compte de ce que Studer prétend avoir contrevenu à la loi sans intention. Après la première dénonciation de la commission des écoles de Moutier, Studer savait parfaitement ce qu'il avait à faire; il a néanmoins fallu le dénoncer encore trois fois. Sa situation pécuniaire n'est pas non plus un motif de faire remise des amendes. S'il n'est pas en état de payer ces amendes en une fois, de même que les "frais," lesquels aussi restent dus, on pourra lui permettre de s'acquitter par acomptes.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*  
 > de la commission: *id.*

---

13<sup>e</sup> *Cattin*, Lucien, originaire des Bois, agriculteur, demeurant à l'Aiguille, commune des Bois, né en 1843, a été condamné le 11 septembre 1901, par la Chambre de police, à une amende de 50 fr. et aux frais, pour avoir contrevenu à la loi sur les auberges en vendant des boissons spiritueuses sans autorisation. Le soir du 15 février 1901, un nommé Jules Viatte avait été, dans la maison de Lucien Cattin, l'objet de mauvais traitements exercés par deux des fils Cattin. Viatte porta plainte et l'affaire vint devant la justice. Pendant les débats, il fut découvert que Lucien Cattin, le soir même du 15 février 1901, avait vendu pour trente centimes d'eau-de-vie à Viatte, bien qu'il ne fût pas porteur de la licence requise pour la vente en détail de boissons spiritueuses. Viatte prétendait que Cattin lui avait vendu de l'eau-de-vie à plusieurs reprises, mais Cattin n'avoua l'avoir fait qu'une seule fois, soit le 15 février au soir. Par requête adressée au Grand Conseil, Cattin sollicite remise d'une partie équitable de l'amende, celle-ci étant trop élevée, dit-il, au vu d'une contravention unique et de peu d'importance. Il invoque en outre sa bonne réputation et ajoute qu'il est un pauvre père de famille, sans ressources; si l'amende n'est pas réduite, il ne pourra la payer et sera obligé de la compenser par de l'emprisonnement. Le préfet, prenant en considération la situation pécuniaire de Cattin, recommande de réduire l'amende à 25 fr. Le Conseil-exécutif tient pour fort invraisemblable que le pétitionnaire n'ait vendu de l'eau-de-vie qu'une seule fois. Néanmoins, pour le motif pris en considération par le préfet, il fait aussi la proposition de réduire l'amende de moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 25 fr.*  
 > de la commission: *id.*

---

14<sup>e</sup> *Kiener*, Jean, originaire de Vechigen, demeurant à Saules, né en 1864, a été condamné le 31 octobre 1901, par le juge de police de Moutier, pour délit forestier commis au préjudice de la commune de Saules et en application des dispositions pénales du Règlement forestier du Jura, à une amende de 58 fr. 20, à 19 fr. 70 de dommages-intérêts et aux frais, liquidés à 5 fr. 95. Par requête adressée au Grand Conseil, Kiener sollicite remise de l'amende, qu'il dit ne pouvoir payer. Il a fait une grave maladie l'année dernière et n'est pas encore entièrement rétabli. Il ajoute qu'il doit entretenir une nombreuse famille, qui tomberait à la charge de l'assistance publique s'il était obligé de compenser l'amende par de la prison. Le certificat médical joint à la requête confirme que Kiener souffre encore des suites d'une grave maladie, puis ajoute que l'état général de sa santé restera toujours faible et que, chargé d'une nombreuse famille, il a besoin d'assistance. En revanche, le conseil communal de Saules, à qui la requête a été transmise pour rapport, ne recommande pas une remise de l'amende. D'après cette autorité, les faits invoqués par Kiener sont la plupart inexacts ou très exagérés. Son penchant immoderé à la boisson est la cause de sa maladie, pendant laquelle la commune lui a accordé des secours importants. A présent, Kiener n'a plus besoin d'assistance; il a depuis longtemps repris son travail et sa femme est occupée régulièrement à la fabrique d'horlogerie. Vu ce rapport de l'autorité communale de Saules, le Conseil-exécutif ne saurait appuyer le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*  
 > de la commission: *id.*

---

15<sup>e</sup> *Piquerez*, Eugène, cultivateur, originaire de Chevenez, né en 1868, a été déclaré coupable, le 23 juillet 1901, par les assises du cinquième ressort, d'avoir exercé à dessein sur la personne de son beau-frère François Béchir, le 23 février 1901, des mauvais traitements au moyen d'un instrument dangereux. Piquerez avait déchargé un fusil chargé à grenade sur Béchir, ensuite de quoi celui-ci a été grièvement blessé et a été en traitement à l'hôpital pendant quarante-trois jours. Le jury a répondu négativement à la question concernant la provocation, mais affirmativement à celle des circonstances atténuantes. Vu ce verdict, Piquerez a été condamné à 1 an de détention dans une maison de correction et au paiement des frais, liquidés à 333 fr. 25. Les parties s'étaient entendues, concernant l'indemnité, avant l'ouverture des débats. Dans la requête qu'il adresse au Grand Conseil, Piquerez sollicite remise des derniers six mois de sa peine. La mère du pétitionnaire appuie le recours. Comme il l'a déjà

fait lors de l'instruction, Piquerez prétend que Béchir, avec qui il vivait depuis quelque temps en mésintelligence, l'a provoqué par des menaces et par des injures; il l'a menacé à deux reprises de le battre et, peu avant l'acte, il l'a accusé devant un tiers d'avoir volé du bois. Il fait en outre observer que, suivant le rapport des experts, les grains de plomb qui ont atteint Béchir étaient d'un petit numéro, de telle sorte qu'ils n'auraient pu causer la mort du blessé. Il invoque l'absence de condamnations antérieures et sa bonne réputation, comme aussi le fait qu'il est l'unique soutien de sa vieille mère. Vu ces diverses circonstances, il croit que sa faute, laquelle a été jugée avec trop de sévérité, est suffisamment expiée par la détention préventive et par les six mois passés dans la maison de correction; il s'en réfère à cet égard à la recommandation, jointe à son recours, qu'ont signée les jurés. La requête est aussi appuyée par le conseil communal de Chevenez, qui fait remarquer que Piquerez n'aurait pas agi comme il l'a fait s'il n'avait pas été provoqué. Suivant le rapport de l'administration du pénitencier, la conduite de Piquerez n'a pas précisément donné lieu à des

plaintes dans l'établissement. Le Conseil-exécutif ne peut pas appuyer le recours. Ainsi que la cour l'a établi dans son arrêt, il s'agit en l'espèce d'un délit très grave, commis au moyen d'un instrument des plus dangereux et qui a occasionné pour le blessé une incapacité de travailler de quarante trois jours. Le jury a répondu négativement à la question concernant la provocation, et cela avec raison; suivant le dossier, il est en effet certain que les menaces et les injures de Béchir ont précédé de trop longtemps l'acte de Piquerez pour que l'on puisse parler d'une provocation immédiate. Quant à la recommandation obtenue ultérieurement des jurés, elle n'a pas caractère officiel, attendu qu'elle ne repose pas sur une décision prise par le jury en relation directe avec le verdict. Le Conseil-exécutif est d'avis que, suivant le dossier, la peine infligée à Piquerez n'est pas trop sévère, et qu'il suffira, en cas de bonne conduite du pétitionnaire, de lui faire remise du douzième.

Proposition du Conseil-exécutif:  
» de la commission:

*Rejet.*  
*id.*